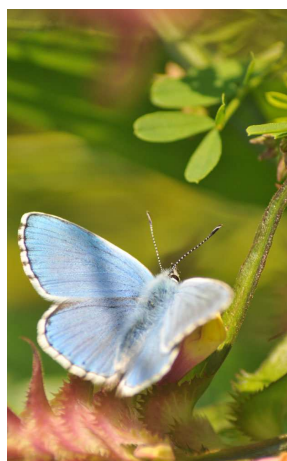


Stratégie Régionale pour la Biodiversité



Photos de couverture :

Argus
Balbuzard pêcheur
Aigrette garzette
Ile des Mahis
Ophrys bourdon

Photo PNR LAT
Photo L.M. Préau PNR LAT
Photo CEN Centre
Photo CEN Centre
Photo CEN Centre

0

Sommaire

SOMMAIRE

Les enjeux de la biodiversité..... Page 7

- A – Qu'est-ce que la biodiversité ?
- B – Un bien commun, une valeur immense
- C – Les causes de la dégradation (et les dérèglements associés)
- D – Vers une prise de conscience collective et la nécessité d'intervenir

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés..... Page 17

- A – Caractérisation du territoire régional et état de la biodiversité
- B – Enjeux et menaces
- C – Des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020..... Page 29

- ✚ Développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité :
 - Améliorer la connaissance sur les habitats et les espèces
 - Eduquer et impliquer les éco-citoyens
 - Sensibiliser et mobiliser les élus et les professionnels
- ✚ Inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique :
 - Soutenir une activité agricole et sylvicole favorable à la biodiversité
 - Développer un tourisme de nature
 - Aider l'innovation par le développement de la recherche sur la biodiversité
 - Faire de la biodiversité un outil de développement des entreprises
 - Inscrire la biodiversité dans les formations professionnelles
- ✚ Maintenir et reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs Régionaux :
 - Préserver les réservoirs de biodiversité
 - Agir pour la biodiversité ordinaire et recréer les continuités écologiques
 - Agir en faveur des espèces emblématiques et lutter contre les espèces envahissantes
 - Animer un réseau d'acteurs régionaux

32 Plans d'actions..... Page 45

Dispositif de pilotage et de suivi..... Page 95

Annexes..... Page 99

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

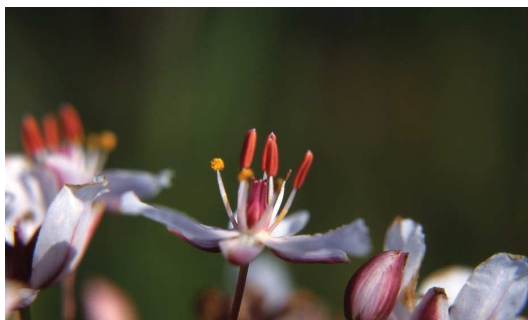
Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

1

Les enjeux de la biodiversité

Les spécialistes sont unanimes pour dire que la biodiversité est aujourd'hui menacée par les activités humaines. L'Organisation des Nations Unies affirme que le rythme annuel des disparitions d'espèces est désormais 100 fois à 1 000 plus élevé que ce qu'il devrait être naturellement. Il y a donc urgence à réagir pour préserver cette diversité et ainsi préserver l'existence de notre propre espèce.



Butome en ombelle – Photo PNR Brenne

Après la signature de la Convention sur la diversité biologique au Sommet de la Terre à Rio en 1992, l'Europe et la France se sont fixé comme objectif de stopper la perte de diversité biologique d'ici à 2010.

Cet objectif n'a pas été atteint, notamment parce que l'on constate un manque d'appropriation de cet enjeu par notre société. Pourtant 40 % de l'économie mondiale dépend des services gratuits que nous rend la biodiversité (appelés « services rendus par la nature » ou « services rendus par les écosystèmes »), et l'existence de notre propre espèce est directement liée à la diversité de la vie et aux fragiles équilibres qui en découlent.

L'accord historique obtenu le 29 octobre 2010 à Nagoya entre les 193 Pays des Nations-Unies, signataires de la Convention sur la Diversité Biologique, a défini un plan d'actions sur 20 ans et incite les Etats signataires et les collectivités territoriales à s'engager à leur tour en faveur de la biodiversité.



Vignoble – Photo PNR LAT

L'enjeu est donc majeur et c'est la raison pour laquelle la Région Centre, présente au sommet de Nagoya, souhaite s'inscrire dans cet objectif en proposant une stratégie pour la biodiversité et ainsi amplifier ses interventions.

La collectivité régionale agit déjà de longue date en faveur de la biodiversité, essentiellement en partenariat avec de nombreux acteurs locaux.

Ainsi, en matière d'aménagement du territoire, la préservation et la valorisation de la biodiversité sont au cœur des règlements d'intervention des Contrats territoriaux. Une dizaine de territoires ont déjà engagé la cartographie de leurs réseaux écologiques, avec l'accompagnement méthodologique et technique de la Région. Dans d'autres Pays, des démarches collectives permettant la réalisation de diagnostics de la biodiversité dans les exploitations agricoles ont été engagées, et les campagnes de maintien ou de plantations de haies font l'objet d'un soutien financier régional depuis plusieurs années.



Pommier – Photo PNR LAT

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Dans le domaine agricole, le dispositif de soutien régional aux différentes filières, le CAP'Filière, permet lui-aussi de favoriser l'émergence de pratiques agronomiques plus vertueuses et le développement de cultures dont la diversité est favorable à la biodiversité. Le développement de l'agriculture biologique, dont le bénéfice est indéniable sur les écosystèmes et la biodiversité, participe également de cet engagement.

En matière de Recherche, le soutien à de nombreux projets permet dès à présent d'engager des travaux rassemblant acteurs académiques et non-académiques, autour du renforcement de la connaissance sur la biologie de telle ou telle espèce, ou sur le fonctionnement de certains écosystèmes spécifiques, notamment ceux liés à la Loire.

De la Recherche à l'Innovation et au Transfert de technologie, il n'y a qu'un pas que le Pôle de Compétitivité DREAM a franchi grâce notamment au soutien régional, en favorisant le développement d'écotechnologies à partir de l'eau et des milieux associés.

Les actions du Conseil régional sont également nombreuses dans le secteur de la préservation de la biodiversité plus remarquable : les efforts conjugués des Parcs Naturels Régionaux, du Conservatoire d'Espaces Naturels, et des Associations naturalistes, grâce aux soutiens financiers de la Région, permettent d'agir favorablement dans la protection mais aussi la sensibilisation à la biodiversité qui nous entoure.

Au-delà de ses multiples interventions, la Région Centre, à travers cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, souhaite affirmer fortement le nécessaire engagement de tous en faveur de la préservation et de la valorisation de la diversité biologique.

Elle souhaite proposer un schéma stratégique qui rassemble les initiatives déjà engagées par la collectivité régionale avec ses partenaires, et propose à travers une trentaine de plans d'actions, de nouvelles pistes d'intervention, sans exhaustivité, à engager dès maintenant.



Gentiane pneumonanthe – Photo CEN Centre



Val de Langeais – Photo CEN Centre

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

A – Qu'est ce que la biodiversité

1° - Définition

Robert BARBAULT, écologue, directeur du Département « Ecologie et gestion de la biodiversité » au Muséum National d'Histoire Naturelle :

« *La biodiversité, c'est plus large qu'un catalogue d'espèces, c'est le fonctionnement du tissu vivant planétaire qui règle les climats, qui produit de la matière végétale, qu'on consomme ou qu'on ne consomme pas, c'est une entreprise planétaire.* »

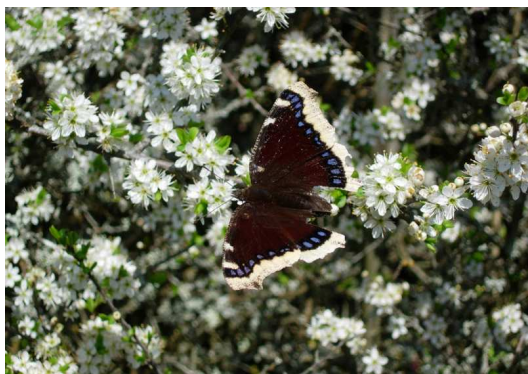
La biodiversité, contraction de « diversité biologique », englobe toutes les formes de vie sur terre, c'est-à-dire l'ensemble des espèces vivantes ainsi **que les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec les milieux de vie.**

Cette diversité biologique se décompose en 3 niveaux :

- **Une diversité génétique** : au sein de chaque espèce, les individus ne sont pas tous identiques entre eux. L'homme en est un exemple remarquable : 6,5 milliards d'individus... tous différents !

- **Une diversité spécifique** (c'est-à-dire le nombre d'espèces) : on estime de 5 à 100 millions le nombre d'espèces d'animaux, végétaux, champignons et bactéries peuplant la Terre, mais seule une faible proportion d'entre elles ont été répertoriées et nommées.

- **Une diversité d'écosystèmes** : d'une simple mare à une immense étendue forestière, de l'humidité d'une mangrove à l'aridité d'un désert, les divers écosystèmes permettent à une diversité d'espèces de trouver une relation favorable avec leur milieu.



Morio – Photo PNR Brenne

2° - Etat des connaissances

Depuis les premiers inventaires du XVIIIème siècle de Buffon, la connaissance ne cesse de progresser. Pourtant, dans les années 1970, avec notamment la contribution de la génétique à la phylogénie, les progrès de la biologie moléculaire, l'exploration des océans, la prise en compte de l'écologie des espèces, les scientifiques prennent conscience que faire l'inventaire de la biodiversité est une tâche considérable.

Les estimations actuelles sur la connaissance du nombre d'espèces existantes, se basent sur des échantillonnages. Aujourd'hui, 1,7 millions d'espèces sont connues, et on en découvre chaque année de nouvelles (de 10 à 16 000 espèces/an). A ce rythme il faudrait compter 1 000 ans pour toutes les nommer !

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Les 25 régions mondiales d'intérêt majeur regroupent :

- 1,45% de la surface terrestre
- 70% de toutes les plantes vasculaires
- 45% de toute la diversité végétale
- 35% de tous les vertébrés terrestres
- 75% des espèces menacées (critères UICN)



On estime que :

- Les vertébrés sont connus à 95 %
- Les plantes sont connues à 78 % : 350 000 répertoriées sur 450 000 espèces estimées
- Les insectes sont connus à 14 % : 1 M répertoriés sur 7 M espèces estimées
- Les champignons sont connus à 7 % : 100 000 répertoriés sur 1 500 000 espèces estimées
- Les bactéries connues à moins de 2% : 10 000 répertoriés sur 600 000 à 6 000 000 espèces estimées

La connaissance de la biodiversité reste donc partielle et inachevée et pourtant il faut la préserver.

B - Un bien commun... une valeur immense

La biodiversité nous apporte les ressources naturelles dont nous avons besoin au quotidien :

Alimentation : l'alimentation humaine trouve depuis toujours ses ressources dans la nature. Avec l'invention de l'agriculture, les hommes ont progressivement domestiqué les espèces les mieux adaptées.

Cette longue histoire d'adaptation agricole fait qu'aujourd'hui, 90% de notre alimentation provient de 8 espèces animales et 15 espèces de végétaux, mais avec de nombreuses races ou variétés. Par sélection l'Homme est même à l'origine d'une biodiversité domestique. On peut citer pour la région Centre : la poule noire du Berry, le mouton solognot, la chèvre à cou clair, l'âne grand noir du Berry, la sucrine du Berry...

La lenteur de ces processus agricoles n'a provoqué que très peu de phénomènes d'extinction d'espèces, contrairement aux productions industrialisées récentes à fort impact environnemental (pollution, destruction des paysages, des sols, homogénéité génétique dangereuse...).

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Les espèces sauvages ou semi-domestiquées constituent pourtant des réservoirs de biodiversité utiles car souvent plus adaptées à certaines conditions climatiques locales, et potentiellement importantes dans le futur pour recréer de nouvelles races en cas de besoin. La FAO (Food and Agriculture Organisation) estime que les ¼ de la diversité des cultures a été perdue.

Matières premières : Toutes les matières premières organiques sont issues de la biodiversité : le bois de nos maisons, de nos mobiliers, les textiles de nos vêtements, mais aussi le pétrole, le charbon et le gaz qui sont issus de la décomposition de végétaux. Ainsi on mesure la dépendance de l'Homme vis-à-vis du vivant. La question des énergies fossiles est elle-aussi intimement liée à la biodiversité... Mais la biodiversité apporte aussi des solutions avec les énergies renouvelables qui utilisent la biomasse comme le chauffage au bois ou la méthanisation.

Principes actifs pour la médecine : 70% des principes actifs proviennent des plantes sauvages, et selon l'OMS 80% de la population de la planète dépendent toujours des remèdes traditionnels issus d'espèces sauvages. Les antibiotiques, qui proviennent de champignons ou de bactéries, constituent un bon exemple de principes actifs largement utilisés pour la conception de médicaments (découverte de la pénicilline). Mais on pourrait également citer les molécules de défense ou d'attaque (venins...) dont 80 sortes sont utilisées pour lutter contre l'hypertension artérielle, le saule pour l'acide salicylique de l'aspirine... Le chiffre d'affaires des médicaments dérivés de ressources génétiques a été de 75 à 150 milliards de dollars aux Etats-Unis en 1997.

Elle est également source de multiples services écosystémiques (services rendus gratuitement) :

- purification de l'air et de l'eau
- rôle majeur des forêts pour la fixation du carbone et la reconstitution de l'oxygène de l'atmosphère
- protection des sols contre l'érosion
- réduction de la sévérité des sécheresses et des inondations et modération des phénomènes climatiques extrêmes (rôles des écosystèmes)
- détoxification des déchets : action des micro organismes et dégradation
- régénération des sols fertiles grâce à l'action de la macro faune et des micro-organismes divers
- pollinisation : permet de compléter tous les cycles des plantes à fleurs
- régénérescence des forêts par les oiseaux
- contrôles des nuisibles par leurs ennemis naturels, notamment en zone agricole...

Et elle est aussi le support de nos loisirs et de notre bien-être, et ses paysages servent le développement du tourisme et de l'industrie du loisir, pour toutes les activités d'extérieur.

C'est aussi le respect du vivant, patrimoine inestimable qui influence directement les cultures, les savoirs et les différentes croyances des populations humaines et qui devrait nous interpeller.



Les Roches, vue sur la Creuse – Photo PNR Brenne

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

C - Les causes de la dégradation (et les dérèglements associés)

L'extinction d'une espèce est tout à fait naturelle. On estime qu'environ 10 espèces disparaissent chaque année. Or à partir du 17^{ème} siècle le rythme d'extinction s'est accéléré (en passant à 100/an) pour atteindre aujourd'hui environ 1000 extinctions / an... et on estime atteindre 10 000 extinctions / an d'ici quelques décennies.

Le rythme d'extinction n'est plus en équilibre avec celui de la création d'espèces nouvelles. Cet épisode est ainsi appelé la 6^{ème} extinction de masse par les paléontologues. La Terre a déjà connu de telles crises mais c'est la plus grave et cette fois, c'est l'Homme qui en est responsable.

Les phénomènes combinés qui entraînent cette perte de biodiversité sont les suivants :

1° - La destruction des habitats naturels

C'est la cause principale du déclin de la biodiversité. Les activités humaines prennent progressivement le pas sur les habitats naturels. Les infrastructures les perturbent en détruisant les habitats présents, en les fragmentant.

L'exploitation des forêts est gigantesque :

- 45% de la couverture forestière a disparu depuis 8000 ans au profit de l'agriculture (qui représente plus du quart de la surface terrestre)
- 10 millions d'ha disparaissent chaque année (à ce rythme, la Thaïlande n'aura plus de forêt d'ici 25 ans, mais des palmiers pour l'huile, et des agro carburants notamment)

2° - Les invasions biologiques

Avec le développement des transports internationaux, les déplacements des espèces végétales et animales ont suivi. Ainsi l'introduction de nouvelles espèces peut bouleverser les équilibres fragiles des écosystèmes. Ces espèces peuvent parfois devenir envahissantes, et affecter les espèces autochtones. Sur les îles, elles sont la première cause de perte de biodiversité, les espèces endémiques n'étant pas préparées à leur arrivée. On chiffre leur impact économique à plusieurs centaines de milliards d'euros de pertes.

En région Centre, ces espèces envahissantes sont aussi nombreuses, et certaines semblent définitivement implantées, comme la jussie. D'autres, récemment apparues, peuvent encore être éradiquées ou contenues : c'est le cas de la grenouille taureau en Sologne ou de l'écrevisse de Louisiane, en Brenne.



Jussie – Photo PNR Brenne



Ecrevisse de Louisiane – Photo PNR Brenne

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

3° - La pollution

Les pollutions chimiques (produits phytosanitaires employés dans l'agriculture, rejets industriels, rejets d'eaux usées) représentent d'énormes quantités de produits chimiques que les organismes vivants absorbent. Ces derniers peuvent ainsi être modifiés, altérés dans leur reproduction, voire disparaître.

On estime que 40 à 50% des espèces de champignons ont disparu à cause de la pollution de l'air.

4° - La surexploitation

Toutes les espèces peuvent être concernées, mais les plus grandes et celles qui sont isolées sont les plus exposées.

L'exploitation commerciale intensive peut être la cause des disparitions :

- la surpêche concerne près de 70% des stocks de poissons marins, et le fait que 90% des gros poissons aient disparu a nécessairement des conséquences sur la chaîne trophique
- le déclin des grands prédateurs marins : de nombreuses espèces ont disparu ou sont sur le point de disparaître (la baleine bleue : les effectifs du plus grand mammifère de l'histoire naturelle ont été réduits de 99,6% par la chasse baleinière)
- à noter également que le trafic illégal d'animaux et de plantes sauvages arrive juste derrière ceux de la drogue et des armes.

Du fait de la combinaison de ces différents paramètres, on estime avoir déjà perdu plus d'un million d'espèces. Nous utilisons le stock de biodiversité depuis 100 ans... et devrions avoir tout consommé d'ici 100 ans ! 1/3 des ressources naturelles ont déjà été consommées entre 1970 et 1995.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

D - Vers une prise de conscience collective... et la nécessité d'intervenir

1° - Peu de liens entre les hommes (urbains) et la nature

Bien que la nature fascine, la question des enjeux de la perte de la biodiversité reste aujourd'hui un sujet méconnu. Il n'y a pas de réelle prise de conscience citoyenne à hauteur du défi. La plupart des citoyens et des acteurs économiques et sociaux méconnaissent la complexité de la biodiversité et les enjeux que représente sa sauvegarde¹. Les 2/3 des français ne savent pas ce qu'est la biodiversité, ce qui montre bien la nécessité de communiquer et de former. **C'est souvent l'approche affective qui amène la population à s'intéresser au sujet.**

2° - Sentiment général d'un surcoût

Une des tendances consiste à considérer que la prise en compte de la biodiversité entraîne nécessairement des surcoûts. Il est vrai que la nature « offrant » gratuitement des services essentiels, on finit par oublier la valeur qu'elle représente : **les services rendus par la biodiversité ont été estimés à un montant près de 2 fois supérieurs à celui du PIB mondial.**

Et la réduction des intrants sur les exploitations agricoles ou dans les communes constitue finalement des réductions de coûts. A l'opposé, la non-préservation a un coût colossal (pollution des eaux, raréfaction de la ressource en eau...) aujourd'hui encore trop partiellement évalué. **Mais ces impacts économiques sont surtout beaucoup trop peu reconnus et donc pris en compte !**

3° - Tendance au déni

Face à l'ampleur des enjeux, une tendance consiste à ne pas réagir, à nier la réalité. Pour convaincre et inverser la tendance il faut donc de l'implication, de la détermination, conforter nos connaissances, aborder ces questions avec bon sens et pragmatisme, ne pas culpabiliser, former et informer pour aider à la prise de conscience, inciter aux gestes écologiques, et démontrer que **la biodiversité est notre patrimoine commun, et qu'elle est intimement liée à notre bien être et à notre économie.**

4° - Pas de lisibilité quant aux conséquences de la disparition d'espèces

L'extinction d'une espèce étant un phénomène naturel, il est extrêmement difficile d'évaluer les conséquences de l'extinction de telle ou telle espèce, même lorsque ce rythme d'extinction s'accélère.

5° - ... Une source de développement et de progrès pour le maintien de la qualité de vie

Qu'il s'agisse de la recherche, de la médecine, de notre qualité de vie... la biodiversité est notre alliée.

En effet, que nous fassions du biomimétisme (démarche consistant à reproduire artificiellement des propriétés essentielles de systèmes biologiques : création du Velcro à partir de l'observation des fruits de la Bardane...), que nous recherchions de nouvelles molécules actives, que nous utilisions toutes les capacités régulatrices de la biodiversité (production d'oxygène, piégeage des polluants, dégradation des nitrates, régulation des flux hydriques...), la biodiversité nous est indispensable.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

¹ La stratégie nationale pour la biodiversité bilan et perspectives, juin 2010, rapport du Conseil général de l'agriculture de l'aménagement et de l'espace rural et du Conseil général de l'environnement et du développement durable

2

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

A – Caractérisation du territoire régional et état de la biodiversité

1° - La région Centre, espace de transition

La France métropolitaine est un carrefour biologique pour l'Europe, avec quatre des huit principales zones biogéographiques (atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine). De ce fait, elle abrite sur moins de 12 % de la surface du continent 57 % des types d'habitats d'intérêt communautaire listés dans le cadre de la directive Habitats (CTE/DB, 2008) et 40 % de la flore d'Europe, avec une forte proportion d'espèces endémiques, surtout dans sa partie méditerranéenne et alpine (IFEN 2006, UICN France, 2005)²

Sous l'influence de la région parisienne au Nord, jouxtant la Bourgogne à l'Est, le Poitou à l'Ouest et les contreforts du Massif central au Sud, le territoire régional se compose de paysages agraires de bassin sédimentaire, faisant alterner plaines de cultures, bocages, forêts tempérées et gâtines structurés par une armature de villes moyennes sans métropole importante.³

Ces différentes influences combinées, concourent à une importante richesse naturelle : une situation de carrefour climatique, une grande diversité de substrats et des zones de relief qui, bien que peu marquées, constituent cependant des zones de transition intéressantes.

A ces éléments s'ajoutent un rôle de couloir migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux, l'axe majeur que constitue la Loire et qui contribue fortement à sa biodiversité, et de fortes différences de pluviométrie entre les zones sèches (la Beauce) et les zones humides (le Perche).

L'eau constitue aussi une richesse écologique et patrimoniale pour la région Centre, comme en attestent la présence des Châteaux sur la Loire et son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, ses zones humides remarquables : Brenne et Sologne, ses paysages remarquables de vallées : val de Creuse, vallée du Loir..., ou encore ses nappes souterraines, telles que la nappe de Beauce ou la nappe du Cénomani. Enfin, l'eau est une ressource économique pour l'agriculture et l'industrie. La préservation de la qualité et de la quantité des eaux constitue donc un enjeu du développement régional.

La présence de la Loire dans la région est une des caractéristiques naturelles des plus marquantes. Elle façonne le paysage, mais aussi l'économie de la région. Son régime hydraulique, comme celui de ses grands affluents, est très variable. L'alternance des crues et des étiages créent des habitats naturels remarquables.



Confluence Vienne / Loire – Photo PNR LAT

² Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, Sabine Bielsa, Bernard Chevassus-au-Louis, Gilles Martin, Richard, Jean-Michel Salles, 2009

³ Identification des unités éco-paysagères de la région Centre, IEA Viola THOMASSEN paysagiste pour la Région Centre 2011

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

2° - Milieu naturel (habitats, faune, flore)

La région Centre présente une grande diversité de milieux naturels remarquables, c'est-à-dire soit rares, soit riches en espèces protégées, ou les deux à la fois. Ainsi plus de 17 % du territoire est inscrit en zone Natura 2000 au titre de la directive « habitats » ou au titre de la directive « oiseaux »⁴, 16% en ZNIEFF concentrés sur la Sologne, la Brenne, le Perche, la Loire et le Val de Loire.

Leur connaissance repose sur divers travaux d'inventaires : principalement les ZNIEFF⁵, les travaux réalisés dans le cadre de Natura 2000⁴, les études conduites par le réseau d'acteurs naturalistes ou portées par l'Etat ou les collectivités territoriales. Cette connaissance est bonne sur la flore et les habitats, mais est très hétérogène pour la faune : bonne pour les oiseaux, les mammifères et les poissons, hétérogène pour les reptiles et les amphibiens, insuffisante pour les invertébrés.

La plupart de ces habitats naturels sont le fait de l'action de l'homme. Ainsi, à l'exception des tourbières, de quelques îlots forestiers, il ne subsiste que très peu d'habitats naturels originels dans notre région. Leur pérennité est étroitement liée au maintien, voire à la restauration de certaines activités humaines.

La région comporte différents paysages remarquables :

- les étangs de Brenne, de Puisaye et de Sologne,
- les grands massifs forestiers du Pays-Fort, de l'Orléanais et du Perche,
- des vallées alluviales de la Loire et de ses affluents,
- des pelouses sèches de Champagne berrichonne, de Champeigne et de Beauce



Etang ExChèvres – Photo CEN Centre

... ce sont autant d'habitats...

- les végétations des rives exondées des étangs,
- les landes de Brenne, de Sologne et de Touraine,
- les forêts alluviales
- les pelouses sur sable de la Loire,
- les pelouses à orchidées de Champagne berrichonne,

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

⁴ Natura 2000 : ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats

⁵ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

... et d'espèces remarquable qui leurs sont affiliés :

Des espèces emblématiques comme la Cigogne noire et le Balbuzard pêcheur en milieux forestiers, l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard dans les secteurs de polyculture, le Rôle des genêts et le Courlis cendré sur les prairies alluviales, les Guifettes, le Butor étoilé sur les étangs, les Sternes sur la Loire et le Cher.



Balbuzard pêcheur – Photo LM Préau PNR LAT



Sterne Pierregarin – Photo LM Préau PNR LAT



Rôle des genêts – Photo LM Préau PNR LAT

Plus de 60 espèces de mammifères terrestres et de chauves-souris, une quinzaine d'espèces d'amphibiens (pour une trentaine d'espèces en France), quelques reptiles dont une espèce emblématique : la Cistude d'Europe présente en Brenne notamment.



Cistude d'Europe – Photo PNR Brenne

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

On estime à 30 000 à 60 000 le nombre d'espèces d'insectes potentiellement présentes en région Centre. La faune piscicole est riche d'une quarantaine d'espèces d'eau douce dont divers poissons migrateurs comme le Saumon atlantique. Les mollusques restent méconnus, mais on peut citer la rarissime moule auriculée, et les crustacés peu étudiés laissent émerger une espèce, l'Écrevisse à pieds blancs, espèce des eaux courantes de bonne qualité en déclin depuis les 20 dernières années.

La région Centre présente 1600 espèces (1460 indigènes et 140 naturalisées⁶). Les mousses, les algues et les champignons restent en revanche très méconnus en région Centre. On peut cependant noter l'intérêt du territoire régional pour ces espèces puisque plus de 30 % des espèces inventoriées sont rares ou très rares, avec des espèces à tendance méditerranéenne, montagnarde ou boréale.

Il faudrait y ajouter la diversité des sols très mal connue, fondamentale pour l'agriculture. Un seul prélèvement de 30 g de sol contient 2 000 types de communautés bactériennes et 50 000 génomes différents.⁷

3° - Réseau écologique et éco-paysages

La Région a engagé en 2009 une première cartographie des milieux naturels présents sur le territoire régional. Cette carte, présentée en page suivante, est un travail préparatoire réalisé avant l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique. Elle a vocation à évoluer et à s'enrichir des travaux à venir.

Cette cartographie a été réalisée par un bureau d'études pour le compte de la Région, avec l'appui d'un groupe de pilotage élargi à des représentants notamment de l'Etat, d'experts naturalistes et d'associations. L'analyse a été réalisée à partir de la base de données Corine land cover. Le niveau de précision (1/100 000) est tel que de nombreuses zones naturelles n'apparaissent pas à cette échelle. Néanmoins, c'est la première fois qu'une telle carte est réalisée à l'échelle régionale, de façon homogène sur les six départements du Centre.

Ce travail a ainsi permis la réalisation d'une première cartographie du réseau écologique régional, structuré autour des zones nodales (zones à forte biodiversité) des trois grands continuums écologiques régionaux : les milieux boisés, les milieux ouverts et les milieux humides. Des axes de corridors écologiques sur les milieux boisés et humides ont également été esquissés.

Cette cartographie régionale a vocation à être précisée à l'échelle des territoires, Pays et Agglomérations, sur la base d'un cadre méthodologique commun. Certains territoires ont déjà réalisé ce travail, à l'échelle du 1/25 000°, voire du 1/10 000°.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

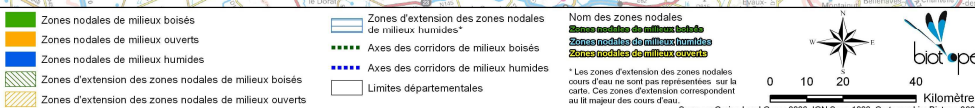
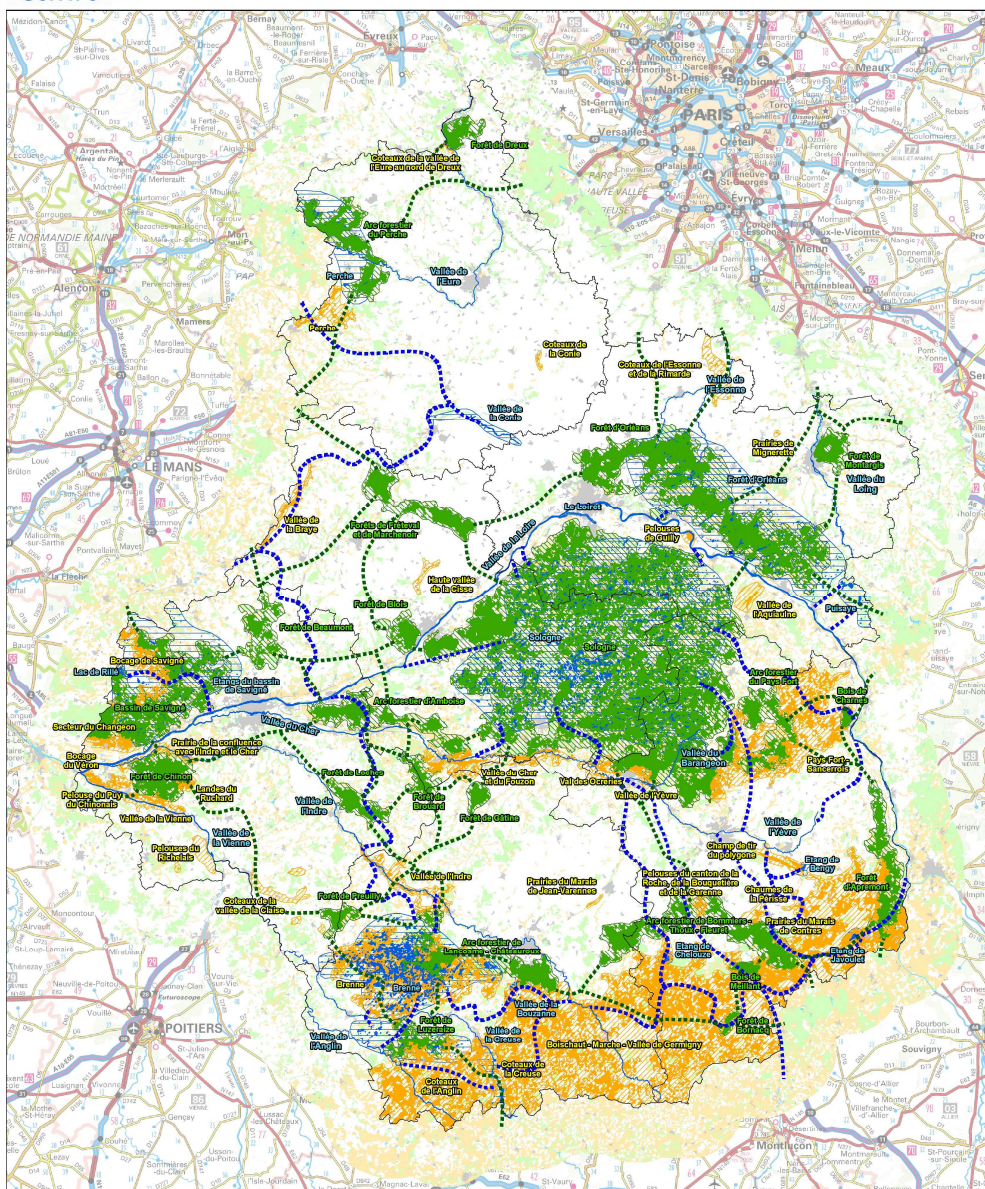
32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

⁶ source CBNBP 2010

⁷ Rapport sur les apports de la science et de la technologie au développement durable, Tome II : « La biodiversité : l'autre choc ? l'autre chance ? », Pierre Laffitte, Claude Saunier



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

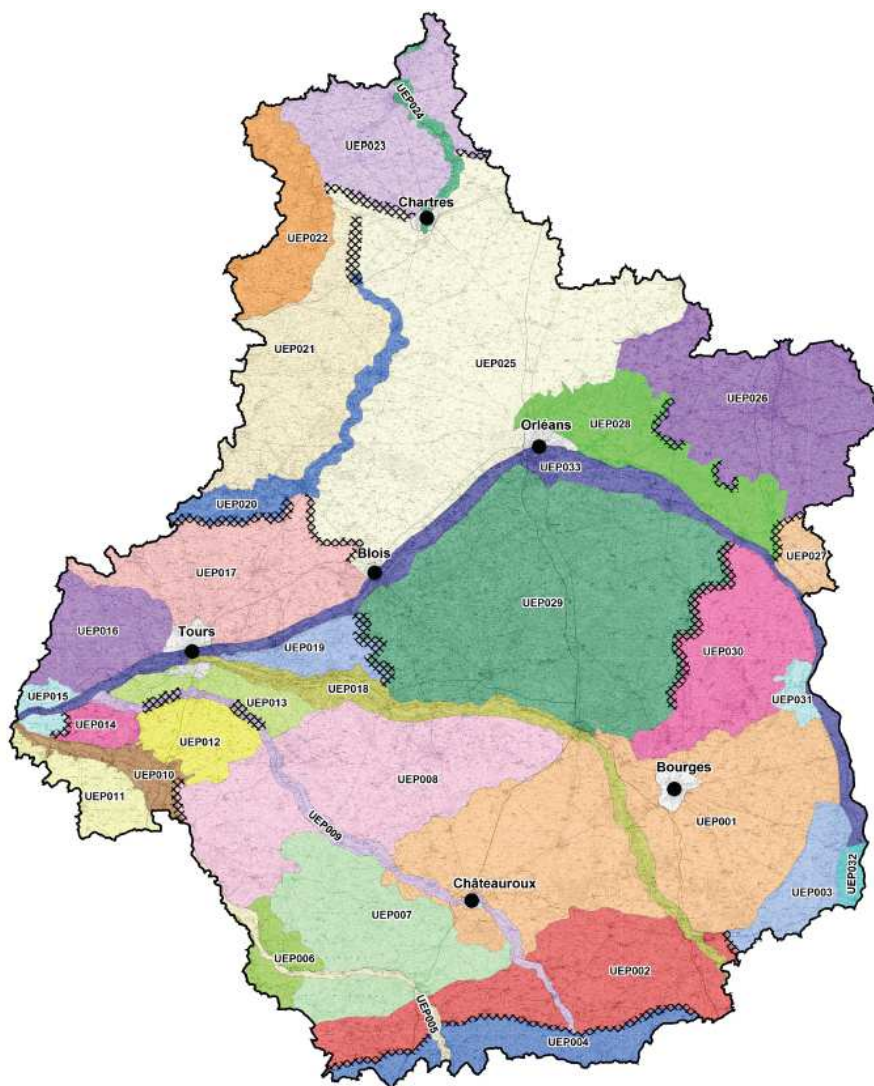
Annexes

En complément de ce premier travail de cartographie du réseau écologique régional, l'Etat et la Région, toujours dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ont engagé la définition d'une cartographie des éco-paysages de la région Centre.

Ce travail de synthèse écologique et paysagère, a permis de définir, en région Centre, 33 unités éco-paysagères découpées en 58 sous-unités.

3 éléments permettent la définition de ces unités éco-paysagères :

- les fondements du paysage : géologie et pédologie, relief et hydrographie, climatologie, structures végétales, occupation du sol, implantations et formes urbaines et villageoises, particularités architecturales.
- Le paysage perçu
- Les principales caractéristiques écologiques : flore, faune, habitats typiques, barrières écologiques



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

B – Enjeux et menaces

De ces spécificités résulte la présence d'espèces rares à l'échelle nationale : exemple de la Caldésie dont 90 % de l'effectif français se situe en Brenne, mais aussi de la Cistude d'Europe, du Castor, du Balbuzard pêcheur pour lequel la région Centre est la principale zone de nidification en France (avec la Corse). La Région Centre compte près de 10 % de la superficie de zone humide nationale⁸ ce qui lui confère une responsabilité importante pour la préservation de ces milieux.



Caldésie à feuilles de Parnassie – Photo PNR Brenne



Etang de Brenne – Photo PNR Brenne

Les menaces qui pèsent sur les habitats naturels sont de différents ordres :

- la banalisation des milieux liés à la déprise agricole à cause de l'abandon de pratiques agricoles favorables à la biodiversité : pâturage sur les pelouses calcaires, pisciculture sur les étangs...
- l'artificialisation des terres

Le rythme d'artificialisation des terres est considérable : 5 100 ha / an entre 2007 & 2009, au profit du logement pour 1/3, des routes pour 1/3 et des zones d'activité pour 1/3.

Alors que la population a crû de 5% entre 1990 et 2005, les surfaces artificialisées ont augmenté de 17%, soit 3 750 m² / nouvel habitant. Par comparaison, ce ratio est de seulement +1000 m² / nouvel habitant en Languedoc Roussillon.⁹

La région a subi et continue de subir un développement important de l'artificialisation, qui se traduit par un étalement urbain, et un développement de l'habitat peu économe en espace. Ce constat montre la nécessité de poursuivre la réflexion en cours quant aux outils fonciers susceptibles d'enrayer cette tendance.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

⁸ IFEN, observatoire des zones humides, représentation régionale des zones humides d'importance majeure

⁹ Conseil Régional du Centre | BLEZAT Consulting/Droit Public Consultants | Outil foncier agricole | Juin 2011

- les invasions biologiques, considérées aujourd’hui comme une des principales causes de perte de biodiversité.

Le phénomène des invasions biologiques a connu une croissance très importante depuis le début des années 1990, à la fois en terme d’organismes et de milieux touchés. En 2005, à l’initiative de la Région, de la DREAL et de l’Agence de l’Eau, un groupe de travail s’est constitué, piloté par le Conservatoire d’Espaces Naturels de la région Centre et le Conservatoire Botanique National du bassin parisien. L’objectif à terme est d’aboutir à la définition d’une « liste noire » des espèces envahissantes et de développer des actions de veille et d’éradication.

Les principales espèces envahissantes présentes en région Centre sont les suivantes :

Animales

- o Le Capricorne asiatique
- o Les écrevisses américaines
- o La Tortue de Floride
- o Le Vison d’Amérique
- o Le Ragondin et le Rat musqué
- o La Coccinelle asiatique
- o La Grenouille taureau
- o La Corbicule asiatique
- o Le Frelon asiatique

Végétales

- o Le Solidage du Canada
- o La Berce du Caucase
- o Les renouées
- o Les Jussies
- o Le raisin d’Amérique

A ces principales menaces, il faut aussi ajouter :

- les extractions de granulats
- la pollution des eaux de surfaces et souterraines (pesticides, nitrates)
- la pollution de l’air
- le changement climatique
- la pollution lumineuse et sonore.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l’horizon 2020

32 plans
d’actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

C – Des acteurs engagés

1° - Les associations : sensibilisation, préservation, protection et développement de la connaissance

Les **associations** du territoire régional sont fédérées au sein des deux réseaux : Nature Centre et Graine Centre. Elles se sont plus particulièrement positionnées sur la connaissance, la préservation de sites remarquables, et l'éducation à l'environnement et au développement durable avec la mise en place d'animations nature. Ces associations jouent également un rôle important dans la sensibilisation, voire la formation de socioprofessionnels. Les cinq Maisons de Loire apportent un éclairage complémentaire autour des thématiques spécifiques à la Loire.

L'**Ecopôle**, établissement public régional dont cinq associations régionales ou nationales sont partenaires, joue son rôle de pôle ressources sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, et propose des formations au réseau associatif régional.

Les deux **centres permanents d'initiative pour l'environnement** (CPIE) interviennent également sur le volet sensibilisation des publics, et assurent les formations proposées par l'Ecopôle.

Le **Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre** (CEN Centre), issu du réseau associatif et créé en 1990, protège un réseau d'une centaine de sites répartis sur 3000 ha. Son intervention s'inscrit dans la durée et s'appuie sur des partenariats locaux. Elle couvre les quatre volets de la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. La région compte également un Conservatoire départemental avec le CEN du Loir et Cher.

2° - Les collectivités : préservation et valorisation

Les **Parcs naturels régionaux**, au nombre de trois en région Centre, sont des territoires reconnus par un label national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère. Leurs missions de préservation, d'éducation aux patrimoines et de développement du territoire dans le respect des richesses naturelles sont essentielles. Ils disposent d'importantes données naturalistes.

Les **communes et les intercommunalités**, jouent un rôle essentiel à travers les documents d'urbanisme qu'elles mettent en œuvre et qui régissent le devenir des espaces naturels. Leur implication se développe dans des projets de préservation et de valorisation de milieux naturels, avec ouverture au public.

Les **Pays et les Agglomérations** constituent des échelles de travail plus large permettant d'aborder des thématiques comme la trame verte et bleue. Elles engagent d'ailleurs des réflexions spécifiques sur ce thème dans un objectif de mise en œuvre d'opérations concrètes au bénéfice de la biodiversité.

Les six **Départements**, via la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) qu'ils prélèvent, disposent d'un outil important pour la préservation des espaces naturels, ainsi que pour la préservation des espaces agricoles et naturels périurbains. Ils peuvent avec ce second volet, créer en accord avec les communes et les intercommunalités, des périmètres de protection et d'aménagement.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

3° - Les organismes de recherche

La région Centre compte plusieurs organismes de recherche majeurs : CNRS, INRA, BRGM, CEMAGREF... auxquels viennent s'ajouter les laboratoires des universités d'Orléans et Tours (Innophyt, IRBI, LBLGC, CITERES...).

La coopération entre ces acteurs scientifiques est essentielle pour le développement de la connaissance sur la biodiversité, mais également pour l'émergence d'innovation, pour le développement de nouvelles technologies à partir de cette biodiversité.

On retrouve la plupart de ces acteurs fédérés en clusters, en pôles de compétitivité (DREAM, Cosmetic valley...), associés aux entreprises.

4° - L'Etat, ses services et ses établissements publics

A travers la stratégie nationale pour la biodiversité qui vient d'être renouvelée (2011-2020), l'Etat souhaite enrayer la perte de biodiversité en intégrant cet objectif dans toutes les politiques publiques et en mobilisant tous les secteurs d'activité.

En région, les **services de l'Etat** (DREAL, DRAAF, DRJSCS, DDT...) mettent en œuvre les politiques et les réglementations nationales et européennes : Natura 2000, Plan Loire Grandeur Nature, Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) via des outils comme les Réserves naturelles (ce qui rejoint une compétence régionale), inventaires nationaux... Ils sont également signataires, avec la Région, de la convention cadre sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), et participent à ce titre à la définition d'une politique commune de formation aux thématiques liées à la biodiversité. La DRAAF pilote également le Plan Ecophyto 2018 dont l'objectif de réduction de 50% des pesticides d'ici 10 ans constitue un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité.

Le **Conservatoire botanique national du bassin parisien** (CBNBP), service du Museum National d'Histoire Naturel (MNHN) joue un rôle essentiel d'inventaire permanent de la flore sauvage. Garant scientifique sur cette thématique, il dispose d'une base de donnée de référence.

Les **agences de l'eau**, en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sont également des acteurs importants.

5° - Les acteurs agricoles

Les **chambres d'agriculture**, avec les formations sur la thématique biodiversité qu'elles proposent aux agriculteurs, constituent des relais importants sur les territoires ruraux.

Les **Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural** (SAFER) constituent des partenaires essentiels pour des projets de préservation de milieux naturels. Elles permettent aux porteurs de projets, il peut s'agir de collectivités ou d'une association, de voir aboutir des opérations de maîtrise foncière dans un objectif de protection de sites remarquables.

6° - Les entreprises

Toutes les entreprises bénéficient des services rendus par la biodiversité et les écosystèmes, de manière directe ou indirecte ; et la plupart des entreprises ont également des impacts sur la nature, positifs ou négatifs. L'engagement des entreprises dans la prise en compte de la biodiversité est déterminant : il répond à une pression du consommateur, à la volonté de réduire les risques, et prend en compte les nouveaux marchés liés à la biodiversité, aux côtés de ceux du carbone.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

3

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

La Région Centre, à l'instar d'autres Régions, intervient depuis longtemps en faveur de la préservation de la biodiversité. Adopté en juin 2008, l'agenda 21 régional comporte un objectif stratégique dédié à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Pour autant, compte-tenu notamment des engagements européens et internationaux qui proposaient d'enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2010, la Région a choisi, lors de la session plénière du Conseil régional d'octobre 2010, de s'engager dans la définition d'une Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

A Nagoya, lors de la 10^{ème} conférence de la Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies en octobre 2010, le monde a pris conscience de la gravité des bouleversements sur les écosystèmes et de son échec dans la réalisation de l'objectif qu'il s'était donné pour 2010 : stopper la perte de biodiversité.



De nouveaux objectifs plus ambitieux ont été définis, et la décennie 2011 / 2020 a été déclarée « décennie pour la biodiversité » avec un programme d'actions à décliner, Etat par Etat.

Plus précisément, le « protocole d'Aïchi », inclut 20 objectifs principaux, organisés autour de cinq buts stratégiques. Il constitue un cadre général non seulement pour les politiques de préservation de la biodiversité, mais aussi pour l'ensemble de politiques sectorielles. Non juridiquement contraignant, il repose sur l'engagement des parties à transposer ce cadre international général en stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité d'ici deux ans.

Au-delà, le « protocole d'Aïchi » incite spécifiquement les villes et les autorités locales à décliner, à leur tour, le plan d'actions de la Convention sur la Diversité Biologique 2011 / 2020.

Prenant en considération les engagements internationaux de Nagoya et d'Aïchi, la Commission Européenne vient d'adopter une Communication qui sera bientôt soumise au Parlement européen. Cette Communication du 3 mai 2011 propose une stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à l'horizon 2020. Articulée avec la stratégie de l'Union européenne en faveur de la croissance et de l'emploi, cette stratégie pour la biodiversité insiste sur l'importance des services rendus par les écosystèmes.

Cette stratégie de l'Union européenne est structurée autour de 6 grandes orientations, déclinées en plan d'actions :

- Conserver et restaurer la nature
- Maintenir et accroître les écosystèmes et les services qu'ils rendent
- Assurer la durabilité de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des pêcheries
- Combattre les espèces exotiques envahissantes
- Répondre à la crise mondiale de la biodiversité
- Contribuer à d'autres politiques environnementales et initiatives

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité de la France vient à son tour d'être officiellement révisée et adoptée. Une nouvelle SNB 2011 / 2020 succède donc à la SNB 2004 / 2010 qui n'a pas réussi, à travers ses 10 plans d'actions thématiques, à enrayer la perte de biodiversité.

La Région Centre a pris part à ce travail de révision de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, au sein de l'Association pour les Régions de France. Cette Stratégie, officiellement adoptée le 19 mai dernier, s'articule autour de 6 grandes orientations :

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

ORIENTATION STRATÉGIQUE A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Objectif 1 → Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 2 → Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes

Objectif 3 → Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

ORIENTATION STRATÉGIQUE B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Objectif 4 → Préserver les espèces et leur diversité

Objectif 5 → Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

Objectif 6 → Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

ORIENTATION STRATÉGIQUE C - Investir dans un bien commun, le capital écologique

Objectif 7 → Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Objectif 8 → Développer les innovations pour et par la biodiversité

Objectif 9 → Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

Objectif 10 → Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

ORIENTATION STRATÉGIQUE D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Objectif 11 → Maîtriser les pressions sur la biodiversité

Objectif 12 → Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Objectif 13 → Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

ORIENTATION STRATÉGIQUE E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 14 → Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Objectif 15 → Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Objectif 16 → Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires

Objectif 17 → Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

ORIENTATION STRATÉGIQUE F - Développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 18 → Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 → Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances

Objectif 20 → Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Au-delà de ces orientations stratégiques et plans d'actions opérationnelles, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité vise également à mobiliser le plus grand nombre en faveur de la biodiversité.

Cette mobilisation s'organise en 2 temps :

- Dans un premier temps, il est proposé d'adhérer aux orientations stratégiques, objectifs et principes de gouvernance.
- Dans un second temps, et dans un délai de 18 mois au plus tard à compter de l'adhésion, les acteurs sont invités à concrétiser leur engagement en proposant un plan d'actions.

Pour l'institution régionale, il s'agit de s'inscrire dans ces orientations nationales et internationales, en répondant notamment aux enjeux suivants :

- Dépasser l'approche « protectrice » de la prise en compte de la biodiversité en démontrant que la biodiversité peut être support de développement économique et scientifique.
- Approfondir la connaissance et l'expertise en participant notamment à la définition de réseaux de collecte et de valorisation de l'information naturaliste.
- Mobiliser les acteurs régionaux sur l'urgence à agir ensemble, notamment en faveur d'une véritable Trame Verte et Bleue Régionale
- Sensibiliser les habitants aux services rendus par la biodiversité qui les entoure.

En ce sens, et s'inscrivant dans les orientations du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), l'ambition régionale présentée dans cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, vise à faire de la région Centre, la première région à biodiversité positive.

Il s'agit d'analyser la somme de nos impacts, négatifs et positifs sur la biodiversité régionale et de développer des politiques permettant une reconquête de la biodiversité, au-delà de sa simple préservation.

Plus précisément, un territoire à biodiversité positive :

- **C'est un territoire sur lequel l'ensemble des actions mises en œuvre par différents acteurs, permettent de générer plus de biodiversité qu'elles n'en détruisent.**

Cela sous-tend bien évidemment d'avoir une approche globale, transversale et d'inciter les acteurs infra-régionaux à s'engager eux-aussi en faveur de la biodiversité. Cela sous-tend également de s'engager dans l'expérimentation, puis la généralisation, de diagnostics biodiversité préalables à certains projets d'aménagement.

Cela signifie enfin que nous aurons à expérimenter la valorisation des services rendus par la biodiversité, voire la comptabilité de ces services rendus.

- **C'est aussi un territoire où la biodiversité n'est pas perçue comme un élément limitant, contraignant. Bien au contraire, elle est perçue comme permettant de faire du « + », de générer du développement.**

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

C'est en ce sens que cette stratégie régionale ne se limite pas à des seules actions de préservation de la biodiversité, mais qu'elle insiste aussi sur le développement économique, scientifique qui peut être généré à partir de la biodiversité : innovation technologique, recherche, développement de produits...

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité proposée vise dès lors à répondre à 3 objectifs stratégiques bien définis :

1 - Développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité

2 - Inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique

3 - Maintenir et reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux

Chacun de ces objectifs sera lui-même décliné en objectifs opérationnels. Ces 12 objectifs opérationnels sont présentés ci-après, au sein de chaque objectif stratégique.

Enfin, chaque objectif opérationnel est décliné en plans d'actions. Ces 32 plans d'actions sont présentés dans le chapitre suivant. **Il s'agit ici d'une liste non exhaustive d'actions à engager ; chaque plan d'actions étant susceptible d'évoluer au fur et à mesure de leur mise en œuvre.**



Forêt de Chinon – Photo PNR LAT

Les enjeux de la biodiversité

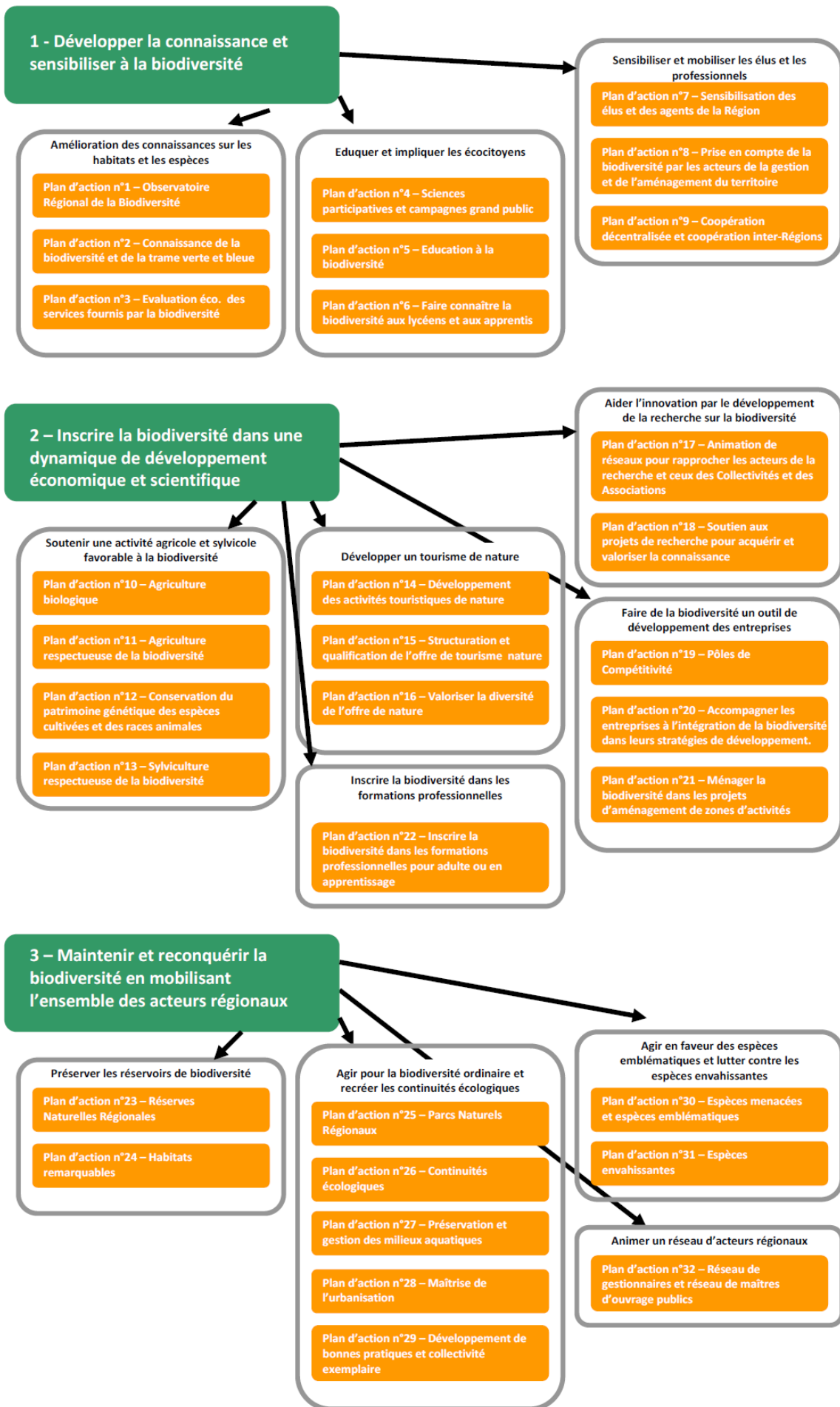
La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes



1 - Développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité

Cet objectif stratégique répond à l'un des enjeux majeurs de la préservation de la biodiversité : la compréhension et l'appropriation des enjeux écologiques, sociaux et économiques de la biodiversité, sont nécessairement des préalables à la mobilisation du plus grand nombre.

Dans cet esprit, le développement de la connaissance naturaliste, produite par des bénévoles dans les associations de protection de la nature et de l'environnement ou par des scientifiques dans des laboratoires de recherche universitaires, n'a de sens que s'il porte en lui le souci de la mutualisation et de la valorisation.

Cet effort de valorisation de la connaissance est essentiel car il permet de sensibiliser le plus grand nombre à la biodiversité : enfants, parents, élus, entreprises... Cette sensibilisation doit s'opérer par de multiples vecteurs : sciences participatives, approches sensorielles, données économiques... Pour chaque type de public, un argumentaire de conviction doit être élaboré.

Cet objectif stratégique se décline en 3 objectifs opérationnels, présentés ci-dessous :

➡ 1-1 - Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces

Le rythme accéléré d'extinction des espèces aujourd'hui nécessite plus que jamais de développer la connaissance. Il s'agit donc d'accompagner le réseau d'experts, institutionnels ou associatifs, professionnels ou bénévoles, qui contribue au renforcement de la connaissance sur la biodiversité régionale.

Il s'agit aussi d'offrir à l'ensemble des acteurs un cadre permettant d'identifier les secteurs sur lesquels il importe de renforcer prioritairement la connaissance, compte-tenu de la faiblesse des données existantes ou d'un enjeu particulier.

Enfin, au-delà du renforcement de la connaissance sur tel ou tel habitat, sur telle ou telle espèce, **il semble également nécessaire de développer la connaissance sur de nouvelles approches de la biodiversité, comme par exemple l'évaluation économique des ressources et des services fournis par les écosystèmes.**

Pour ce faire, 3 plans d'actions sont proposés :

Plan d'action n°1
– Observatoire
Régional de la
Biodiversité

Plan d'action n°2 –
Connaissance
de la Biodiversité
et identification
de la TVB

Plan d'action n°3 –
Evaluation éco. des
ressources et
services fournis par
les écosystèmes

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

1-2 -Eduquer et impliquer les éco-citoyens

De par leurs pratiques quotidiennes (logement, consommation, modes de déplacement), les habitants sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité.

Or aujourd'hui, les enquêtes d'opinion montrent que les citoyens semblent beaucoup plus attentifs, beaucoup plus sensibilisés aux impacts du changement climatique qu'à la lutte contre la perte de biodiversité.

Il importe donc de développer des actions de sensibilisation, d'éducation à la biodiversité, en utilisant l'ensemble des outils permettant notamment d'impliquer les habitants. Il s'agit aussi d'élever la qualité pédagogique des prestations dispensées.

Les lycéens et les apprentis, et plus largement les jeunes, sont des publics privilégiés dans les actions du Conseil régional, il est donc proposé de leur consacrer des actions de sensibilisation à la biodiversité plus particulières.

3 plans d'actions sont présentés pour mettre en œuvre cet objectif opérationnel :

Plan d'action n°4 – Sciences participatives et Campagnes d'éco-vigilances

Plan d'action n°5 – Education à la Biodiversité

Plan d'action n°6 – Faire connaître la biodiversité et ses enjeux aux lycéens et aux apprentis

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

1-3 - Sensibiliser et mobiliser les élus et les professionnels

Dans la poursuite de l'objectif opérationnel précédent, il importe également de mobiliser les décideurs et les acteurs de l'aménagement du territoire. Faire prendre conscience des enjeux, de l'état de la biodiversité d'un site avant l'aménagement projeté, sensibiliser aux services rendus par les écosystèmes... autant d'actions qui permettent d'éviter les conflits d'usage.

Cet objectif opérationnel s'adresse d'abord aux élus et aux agents du Conseil régional, mais aussi plus largement aux professionnels et aux acteurs de l'aménagement du territoire, situés en région Centre ou ailleurs, dans des pays avec lesquels la Région Centre a tissé des accords de coopération internationale, afin d'enrichir notre approche.

3 plans d'actions sont proposés :

Plan d'action n°7 – Sensibilisation des élus et des agents de la Région

Plan d'action n°8 – Prise en compte de la biodiversité par les acteurs de l'aménagement

Plan d'action n°9 – Coopération décentralisée et coopération inter-régionale

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

2 - Inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique

Ce second objectif stratégique vient rappeler la nécessité de faire de la biodiversité un enjeu positif, un moteur de développement.

Les sociétés humaines n'ont jamais cessé de s'inspirer des organismes vivants, prenant en considération leur forme (le nez du martin-pêcheur a donné le fuselage du TGV japonais), leur matière et plus encore, les écosystèmes complexes dans lesquels ils vivent. L'innovation, par l'observation de la biodiversité, doit permettre d'engager le développement de nouvelles technologies.

La biodiversité est au cœur de processus de développement économique, scientifique. L'utilisation des ressources du vivant, leur culture, permettent le développement de filières agricoles : cultures, élevage, maraîchage, sylviculture, horticulture...

Par ailleurs, dans un territoire aussi riche que celui de la région Centre en biodiversité, l'observation des espèces, la découverte d'habitats remarquables constituent autant d'arguments pour générer une activité économique autour du tourisme de nature.

Enfin, ces ressources que nous fournit le monde du vivant sont au cœur de nombreux processus industriels. Or, les entreprises ignorent ou minorent bien souvent le « poids » de la biodiversité dans leurs stratégies de développement économique, tandis que les enjeux de la biodiversité sont parfois faiblement présents dans les cursus de formation professionnelle.

Cet objectif stratégique vise donc à inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique et s'appuyant sur 5 objectifs opérationnels complémentaires, présentés ci-après :

➡ Soutenir une activité agricole et sylvicole favorable à la biodiversité

Jusqu'à présent, l'agriculture conventionnelle n'était pas très mobilisée pour la préservation de la biodiversité : système privilégiant la monoculture, n'exploitant qu'un nombre limité de variétés, génétiquement homogènes et nécessitant de fait de nombreux éléments exogènes (engrais et autres produits chimiques) dont l'impact sur les sols, sur l'eau et l'acceptabilité sociale commencent à devenir problématique.

L'objectif est donc de soutenir une activité agricole, sylvicole, intégrant la biodiversité tout en étant toujours aussi performante sur le plan économique. En rappelant notamment, qu'à côté de la variété des espèces cultivées se développe une biodiversité tout aussi importante : les pollinisateurs, les prédateurs qui maîtrisent partiellement ou totalement les ravageurs de culture, et toutes les espèces du sol qui dégradent la matière organique.

Il convient également de s'attacher à la conservation du patrimoine génétique des espèces cultivées et des races animales. Cette biodiversité domestique constitue un excellent exemple d'une agriculture favorable à la biodiversité.

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

4 plans d'actions sont proposés :

Plan d'action n°10
– Agriculture
biologique

Plan d'action n°11
– Agriculture
respectueuse de la
biodiversité

Plan d'action n°12
– Conservation du
patrimoine
génétique

Plan d'action n°13
– Sylviculture
respectueuse de la
biodiversité

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

➡ Développer un tourisme de nature

Traditionnellement, on distingue trois catégories de touristes de nature :

- les initiés, passionnés de nature et spécialistes, qui craignent un développement touristique de masse et pour qui l'observation de la nature requiert une certaine « discipline »,
- le grand public sensibilisé aux questions liées à l'environnement, curieux mais non spécialiste et qui est disposé à découvrir les sites naturels et la nature anthropisée pour peu qu'ils lui soient expliqués, commentés, avec une bonne part d'émotion et de ludique,
- le public à la recherche de concepts touristiques innovants, de produits régionaux, de prestataires de qualité, qui est disposé à découvrir les sites naturels à condition d'y vivre un moment d'exception.

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

Le tourisme est un enjeu majeur pour la région Centre. Traditionnellement centrée sur la découverte du patrimoine bâti, la clientèle touristique est néanmoins intéressée par la découverte de la biodiversité, à la recherche d'une nature « plus sauvage » qu'elle a oubliée.

32 plans
d'actions

C'est notamment le cas du tourisme d'itinérance, randonnée pédestre ou cycliste (Loire à vélo), qui permet une découverte des écosystèmes et des paysages traversés.

Le développement du tourisme de nature en région Centre s'inscrit dans les orientations de la stratégie du tourisme durable. Pour mettre en œuvre cet objectif opérationnel, 3 plans d'actions sont présentés :

Plan d'action n°14
– Développement
des activités
touristiques de
nature

Plan d'action n°15
– Structuration et
qualification de
l'offre de tourisme
de nature

Plan d'action n°16
– Valoriser la
diversité de l'offre
nature

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Aider l'innovation par le développement de la recherche sur la biodiversité

Le développement de la recherche à des fins d'une meilleure connaissance de la biodiversité, est essentiel tant la connaissance est parfois lacunaire, dispersée. Mais, ce développement de la recherche sur la biodiversité doit aussi servir à proposer de nouvelles technologies, à favoriser l'innovation, que ce soit pour mieux caractériser la biodiversité ou pour mieux la protéger..

Le développement de la connaissance doit donc être orienté vers les entreprises, associations, collectivités, pôles de compétitivité à la recherche de nouvelles sources d'innovation.

Pour ce faire, la région Centre a l'opportunité de bénéficier de la présence sur son territoire des compétences apportées par des laboratoires des universités d'Orléans et de Tours, ainsi que d'organismes de recherche comme le CNRS, le BRGM, l'INRA, le CEMAGREF...

Deux plans d'actions sont proposés pour mettre en œuvre cet objectif opérationnel :

Plan d'action n°17
– Animation de réseaux pour rapprocher les acteurs

Plan d'action n°18
– Soutien aux projets de recherche

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020



Faire de la biodiversité un outil de développement des entreprises

Comme d'autres acteurs, les entreprises peuvent être responsables directement ou indirectement de la dégradation des écosystèmes. Et en même temps, elles dépendent étroitement de la biodiversité pour fonctionner. La biodiversité leur fournit les matières premières nécessaires à la production (bois, aliments, plantes, minerais, eau, ...) et elle joue aussi un rôle de régulateur écologique (pollinisation, purification de l'air, de l'eau et des sols).

Si certaines d'entre elles, regroupées en Pôles de compétitivité (DREAM et Cosmetic Valley), ont fait de la biodiversité un moteur de leur développement, d'autres tardent à intégrer la biodiversité dans leurs stratégies de développement. Or, de nombreuses études publiées ces dernières années montrent clairement que la biodiversité devient aujourd'hui une donnée fondamentale pour les acteurs économiques, qui devront demain l'intégrer dans leurs stratégies de développement comme ils le font aujourd'hui pour l'impact du changement climatique.

La mise en œuvre de cet objectif opérationnel, qui consiste à faire de la biodiversité un outil de développement des entreprises, repose sur 3 plans d'actions :

Plan d'action n°19
– Pôles de compétitivité

Plan d'action n°20
– Accompagner les entreprises dans la prise en compte de la biodiversité

Plan d'action n°21
– Ménager la biodiversité dans les projets de ZAE

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes



Inscrire la biodiversité dans les formations professionnelles

De nouvelles exigences vont progressivement apparaître dans de nombreux métiers avec l'objectif d'une meilleure gestion des ressources naturelles, la réduction voire l'interdiction progressive de certaines substances nocives à la biodiversité.

Il s'agit donc d'abord d'enrichir certaines formations professionnelles existantes de modules permettant la prise en compte de la biodiversité.

Il s'agit aussi de proposer, par anticipation sur des obligations réglementaires à venir, des formations spécifiques, innovantes, s'appuyant sur des savoir-faire développés par certains organismes de recherche.

Plan d'action n°22 –
Inscrire la
biodiversité dans
les formations
professionnelles
adultes / apprentis



Ile Marie – bras du Cher – Photo CEN Centre



Rainette verte – Photo CEN Centre

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Maintenir et reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux

Ce troisième objectif stratégique répond à la perte de biodiversité que l'on constate jour après jour, sur le territoire régional comme partout dans le monde. Le rythme d'extinction des espèces, près de 1000 fois supérieur au rythme normal, nécessite d'agir pour maintenir, voire reconquérir la biodiversité.

Dans cette reconquête de la biodiversité, il s'agit de s'intéresser à l'ensemble du monde vivant, dans sa diversité spécifique, génétique ou écosystémique. Il s'agit d'agir en faveur d'habitats remarquables, d'espèces emblématiques, parfois en voie d'extinction.

Il s'agit aussi d'agir pour la biodiversité plus « ordinaire », celle du quotidien : le cours d'eau qui traverse la ville, les bords de route et bords de champ, le bosquet d'arbres...

Cette reconquête de la biodiversité régionale nécessite parfois l'acquisition d'espaces fragiles, menacés. Elle impose bien souvent d'engager de véritables plans de gestion sur des habitats dégradés, à restaurer.

Les actions à entreprendre relèvent aussi d'une nouvelle approche de l'urbanisme, par la promotion de nouvelles formes urbaines. Mais le développement de bonnes pratiques ou d'éco-conditions favorables à la biodiversité est tout aussi important et déterminant.

Enfin, cet objectif de reconquête de la biodiversité n'a de sens qu'à condition de s'inscrire dans une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux : gestionnaires de sites naturels, acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme...

Cet objectif stratégique se décline en 4 objectifs opérationnels, présentés en pages suivantes :

➡ Préserver les réservoirs de biodiversité

Cet objectif opérationnel aura pour finalité d'agir sur les espaces les plus emblématiques, ceux dont le potentiel de biodiversité est le plus important. Ces réservoirs de biodiversité sont des espaces qu'il convient de préserver, puis de connecter les uns aux autres.

Pour ce faire, la Région a d'abord la possibilité d'agir, avec l'accord du propriétaire, en proposant une mesure de protection forte et réglementaire : le classement en réserve naturelle régionale.

Sur d'autres espaces remarquables, des actions de préservation et de gestion devront pouvoir être engagées, sans pour autant nécessiter une mesure de classement.

Deux plans d'actions sont donc proposés :

Plan d'action
n°23 – Réserves
Naturelles
Régionales

Plan d'action
n°24 – Habitats
remarquables

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Agir pour la biodiversité ordinaire et recréer les continuités écologiques

Au-delà de la nécessaire préservation des écosystèmes remarquables, il importe également d'agir pour la préservation d'espaces plus ordinaires, pour la biodiversité du quotidien de la majeure partie des habitants de la région Centre : la biodiversité de nos campagnes, de nos villes, et celle de nos rivières.

C'est tout le sens de la trame verte et bleue, de ce maillage de corridors qui permet de créer des continuités entre différents réservoirs de biodiversité.

Pour ce faire, il importe d'inciter les territoires à décliner localement cette stratégie régionale pour la biodiversité et à s'engager sur des programmes de développement territorial en faveur des continuités écologiques.

A une échelle plus fine encore, il s'agit d'économiser l'espace par la reconquête des friches urbaines, la densification et le développement de nouvelles formes urbaines, proposant de nouveaux procédés d'aménagement favorables à la biodiversité.

Le développement de « bonnes pratiques », l'éco-conditionnalité des aides régionales sont autant de moyens qui permettent d'agir concrètement en faveur de la biodiversité dans de nombreux projets.

Enfin, sur son patrimoine, la Région se doit d'être une collectivité exemplaire.

Pour ce faire, 5 plans d'actions sont proposés :

Plan d'action n°25 – Parcs naturels régionaux

Plan d'action n°26 – Continuités écologiques

Plan d'action n°27 – Préservation et gestion des milieux aquatiques

Plan d'action n°28 – Maîtrise de l'urbanisation

Plan d'action n°29 – Bonnes pratiques et collectivité exemplaire

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes



Agir en faveur des espèces emblématiques et lutter contre les espèces envahissantes

Au-delà de la préservation des habitats, la reconquête de la biodiversité nécessite également d'agir pour la préservation des espèces, sauvages ou domestiques. Certaines d'entre elles sont parfois en danger d'extinction ; classées sur la liste rouge, elles pourraient disparaître. De véritables plans d'actions, entre de multiples partenaires, sont à engager pour maintenir ses espèces, voire les réintroduire quand le nombre d'individus recensés s'avère trop faible.

A côté de ces espèces à préserver, l'action régionale s'attachera aussi à lutter contre les espèces envahissantes, inscrites sur la « liste noire ». Animales ou végétales, certaines espèces envahissantes sont aujourd'hui bien implantées, tandis que d'autres viennent d'être détectées. Lutter contre ces espèces nécessite d'engager des actions de veille, de sensibilisation des acteurs, de communication auprès du grand public. Des actions de contrôle et d'éradication sont aussi à engager.

Pour répondre à cet objectif opérationnel, 2 plans d'actions sont proposés :

Plan d'action n°30 –
Espèces menacées
et espèces
emblématiques

Plan d'action
n°31 – Espèces
envahissantes



Animer un réseau d'acteurs régionaux

Le maintien, voire la reconquête de la biodiversité régionale, nécessite d'agir en étroite collaboration avec les autres acteurs infra-régionaux : conservatoires, associations naturalistes, départements, intercommunalités... Les savoir-faire développés par tel ou tel gestionnaire de site naturel, méritent d'être partagés et la Région Centre peut jouer, en la matière un rôle d'animateur, de coordinateur.

De même, la maîtrise d'ouvrage publique a besoin également d'échanger sur les bonnes pratiques développées dans certaines collectivités.

Plan d'action n°32
– Réseau de
gestionnaire et
réseau de maîtres
d'ouvrage publics

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

4

32 plans d'actions

Plan d'actions n°1 – Observatoire Régional de la Biodiversité

Objectifs du plan d'actions

- Mettre en réseau les acteurs de la biodiversité régionale et mettre en commun les connaissances naturalistes.
- Favoriser l'interprétation et la synthèse des données.
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux de la biodiversité : élus, entreprises, gestionnaires, usagers...
- Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et éclairer la décision des collectivités.

Ces objectifs ont été confiés à l'Établissement Public Ecopôle, statutairement.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La définition des missions attendues de l'Observatoire Régional de la Biodiversité est en cours. Elle fait suite à l'étude de faisabilité engagée en 2006.
- Actions à engager
 - Produire et diffuser des documents sur la biodiversité régionale, autour des habitats et des espèces clés :
 - Plaquette sur des espèces particulières (castor, loutre, outarde canepetière...).
 - Définir avec les organismes de recherche et les naturalistes des indicateurs de mesure de la biodiversité régionale.
 - État des lieux de la biodiversité régionale, indicateurs, suivi des populations de certaines espèces...
 - Guide de bonnes pratiques.
 - Communications pour la promotion de la biodiversité remarquable régionale.
 - Système d'Information sur la Nature et les Paysages (S.I.N.P.)
 - Co-pilotage aux côtés de l'Etat du volet régional du S.I.N.P.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Etat / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / Parcs naturels régionaux / Départements / Conservatoires / Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Calendrier
 - Définition du programme d'actions 2011 / 2012
 - Mise en œuvre du programme d'actions : à partir de 2012

Incidences financières

- Le financement du fonctionnement de l'établissement public Ecopôle, structure support de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, s'inscrit dans le cadre du CPER : 1 100 000 € réservés à cet effet pour la période 2007 / 2013.
- Crédits Biodiversité - Etude de définition du programme d'actions engagée en 2010 : 50 000 €

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°2 – Connaissance de la biodiversité et identification de la trame verte et bleue

Objectifs du plan d'actions

- Développer la connaissance naturaliste sur des habitats ou espèces à enjeu régional, définis par les différents partenaires réunis au sein de l'Observatoire Régional de la Biodiversité.
- Cartographier le réseau écologique régional, la trame verte et bleue, constituée de réservoirs de biodiversité et de l'ensemble des continuités écologiques existantes ou à recréer, nécessaires au développement des espèces et des habitats.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La Région a réalisé en 2009, en partenariat, une première cartographie de son Réseau Ecologique Régional.
 - Les PNR, les Pays et les Agglomérations de la région Centre sont incités à réaliser eux-aussi la cartographie de leur réseau écologique, à une échelle plus fine, sur la base d'un cahier des charges établi par le Conseil régional. Une dizaine d'études sont en cours de réalisation avec une précision au 1/25 000° comprenant également l'élaboration d'un programme d'actions (exemple : l'agglomération de Tours a finalisé sa trame verte et bleue)
 - La Région et l'Etat ont engagé l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), schéma issu du Grenelle de l'Environnement, qui arrêtera à l'échelle du 1/100 000° les réservoirs et les corridors écologiques à préserver.
 - La Région soutient dans le cadre du dispositif « conventions vertes » les associations naturalistes pour les inventaires de terrain qu'elles conduisent.
- Actions à engager
 - Poursuivre l'accompagnement des Pays et des Agglomérations dans la réalisation de leur cartographie du réseau écologique, à l'échelle minimum du 1/25 000° et la définition d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité de leur territoire.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Etat / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / Parcs naturels régionaux / Départements / Conservatoires / Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Incidences financières

- Les diagnostics de biodiversité dans les exploitations agricoles, ainsi que la cartographie du réseau écologique des Pays et des Agglomérations sont financés dans le cadre des Contrats territoriaux.
- Les études naturalistes initiées par le réseau associatif sont financées par la Région dans le cadre du dispositif « Conventions Vertes ».
- La mise en œuvre de nouveaux inventaires, impulsés par l'Observatoire Régional, sera financée sur crédits « biodiversité ».

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

DEFINITION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE L'AIRE URBAINE DE TOURS

S'inscrivant dans les orientations du cadre d'intervention régional en faveur des Contrats d'Agglomération de 3^{ème} génération, la Communauté d'Agglomération de Tours et son Agence d'urbanisme ont engagé la cartographie de la trame verte et bleue de leur territoire.

Ce travail financé par la Région Centre, est une étude de « Caractérisation de la Trame Verte et Bleue de l'agglomération tourangelle ». Il est organisé en 2 phases :

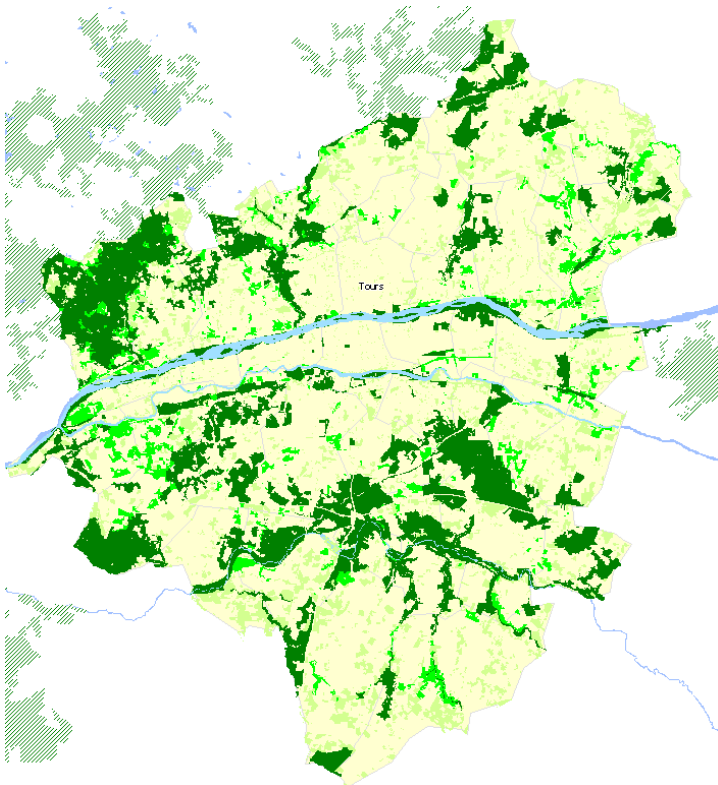
- Une première phase, dont les résultats font l'objet de la présente note, de définition de la structure de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du SCOT de l'agglomération tourangelle ;
- Une seconde phase d'expertise plus approfondie de « secteurs à enjeux » de ce territoire.

Le territoire d'étude correspond à celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération tourangelle. Il couvre 834 km² et inclut 40 communes du département d'Indre-et-Loire (37) en région Centre.

Les travaux réalisés ont permis d'identifier :

- Les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ;
- Les corridors écologiques, voies de déplacements empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité ;
- Les continuités écologiques.

La méthode utilisée dans le cadre de cette étude consiste en une analyse objective, homogène et standardisée de l'occupation du sol du territoire d'étude à travers le filtre de l'écologie du paysage, au moyen d'un Système d'Information Géographique (SIG). Elle fait également intervenir des modélisations du déplacement théorique des espèces animales.



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°3 – Evaluation économique des ressources et des services fournis par les écosystèmes

Objectifs du plan d'actions

- Les nouveaux objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, arrêtés à Nagoya, demandent que la valorisation des services fournis par les écosystèmes soit au cœur du processus de valorisation et de préservation de la biodiversité.

En ce sens, l'objectif de ce plan d'actions est d'abord de rendre ce concept compréhensible par tous, appropriable. Il s'agit ensuite de simplifier et de vulgariser la description des services rendus par les grands types d'écosystèmes.

- Au-delà de la valorisation des services rendus par les écosystèmes, il s'agit aussi de mener des réflexions et des expérimentations locales sur les évaluations financières de la biodiversité, sur la comptabilisation économique des biens et services rendus par les écosystèmes.

Description et contenu du plan d'actions

- Actions à engager
 - Définir avec l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) un projet d'évaluation des services rendus par les écosystèmes en région Centre.
 - Définir avec l'Association Orée un partenariat autour de l'évaluation économique des services rendus par certains écosystèmes de la région Centre.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - NaturParif / INRA / Experts de la Commission « Gestion des écosystèmes » du Comité français de l'UICN / Universités / laboratoires de recherche / Orée / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Calendrier : 2011 / 2012

Incidences financières

- Crédits Biodiversité - Partenariat UICN estimé à 81 000 € sur 2011 / 2013.
- Crédits Biodiversité - Partenariat Orée estimé à 20 000 € sur 2011 + 7 500 € adhésion annuelle.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°4 – Sciences participatives & Campagnes d'écovigilances grand public

Objectifs du plan d'actions

- Impliquer les habitants de la région pour qu'ils deviennent des acteurs engagés dans la connaissance et la préservation de la biodiversité.
- Favoriser la mise en œuvre d'expériences de sciences participatives, s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication : web 2.0, réseaux sociaux
- Le principe est d'inviter tous les utilisateurs de jardins à chercher les espèces présentes dans leurs jardins, à les identifier et à transmettre leurs observations aux scientifiques du Muséum.

Description et contenu du plan d'actions

- Actions à engager
 - Promouvoir le programme de sciences participatives engagé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (Vigie-Nature) qui consiste à suivre les espèces communes (faune et flore) à l'échelle nationale, grâce à des réseaux d'observateurs locaux.
 - Le programme Vigie Nature se décompose en plusieurs expériences, thématiques :
 - L'observation des papillons, des coléoptères et des escargots avec l'Association Noé Conservation
 - Le suivi temporel des oiseaux communs (programme STOC) avec différentes associations ornithologiques
 - Le suivi photographique des insectes pollinisateurs avec la Fondation pour la Nature et l'Homme et la Fondation Nature et Découverte.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Muséum d'Histoire Naturelle / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / Association Noé Conservation
- Calendrier : dès 2012

Incidences financières

- Non estimées à ce jour



MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

LA FICHE DE COMPTAGE DE L'OBSERVATOIRE DES PAPILLONS DES JARDINS

JARDIN : MOIS :

Fréquence d'observation : ts les jours ou presque • 1 ou qq fois / semaine • 1 ou qq fois / mois

Le tableau ci-dessous est un aide-mémoire pour vos comptages. Notez pour chaque espèce le nombre de papillons vus en même temps.

	Lycènes bleus		Robert-le-diable
	Aurores		Souci
	Demi-detuis		Tabac d'Espagne
	Gazé		Paon du jour

nservation.org

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°5 – Education à la biodiversité

Objectifs du plan d'actions

- L'éducation à l'environnement est un axe fort d'intervention du Conseil régional qui soutient de nombreuses associations et s'est engagé, avec ces acteurs, dans la création d'un centre de ressources régional autour de l'éducation à l'environnement : l'Ecopôle.
- L'objectif principal de ce plan d'actions est de développer un volet « biodiversité » au sein des actions d'éducation à l'environnement.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Le dispositif régional de soutien à l'éducation à l'environnement (les conventions vertes) vient d'être révisé pour la période 2011 / 2014. Il intègre désormais un volet biodiversité renforcé. Une vingtaine d'associations en bénéficie à ce jour.
 - Le dispositif régional de soutien à l'emploi associatif « Cap'Asso » permet de soutenir les projets d'éducation à la biodiversité présentés par les associations non bénéficiaires de conventions vertes.
 - Le guide des animations nature recense chaque année l'ensemble des animations proposées par les associations naturalistes et les parcs naturels régionaux. Accessible en ligne sur le site web du Conseil régional, il est aussi diffusé auprès de nombreux partenaires.
 - Le « mois des parcs » permet chaque année de faire un zoom sur les actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité proposées par les 3 parcs naturels régionaux du territoire.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / Associations d'éducation à l'environnement / CPIE / Ecopôle / Rectorat / DREAL / Agences de l'Eau /

Incidences financières

- Edition du guide des animations nature : 25 000 € par an
- Conventions Vertes 2011 / 2014 : 5 200 000 € pour 4 ans.
- Organisation du Mois des Parcs : 10 000 € par an



Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

GUIDE DES ANIMATIONS NATURE

Des mille étangs de la Brenne aux bocages du Perche, en passant par la douceur des rives de Loire, la richesse du patrimoine naturel de la région Centre n'est plus à démontrer.



Afin de découvrir cette extraordinaire biodiversité végétale et animale ou, simplement, de mieux la connaître, la Région édite depuis neuf ans le « Guide des animations nature », destiné à offrir à tous les publics un regard – éclairé par les associations qui interviennent dans ce domaine à ses côtés – sur les trésors de son patrimoine naturel.

Le « Guide des animations nature », c'est une invitation à prendre conscience de notre rôle dans la protection de patrimoines, dont nous portons la responsabilité pour les générations futures. Assumer ce rôle, pour la collectivité régionale, implique qu'elle contribue au développement durable de notre territoire, assis sur un subtil équilibre entre dynamisme économique, justice sociale et respect de l'environnement.

Pourquoi ne pas profiter également de ce guide pour découvrir ces paysages, ces femmes et ces hommes qui les façonnent, la faune et la flore qui y vivent, tout en participant au développement des associations qui souvent, dans l'ombre, œuvrent pour leur préservation ?

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°6 – Faire connaître la biodiversité et ses enjeux aux lycéens et aux apprentis

Objectifs du plan d'actions

- La Région dispose de la compétence et de la gestion des lycées. A ce titre, elle propose un nombre varié de dispositifs de soutien à l'action éducative.
- L'objectif de ce plan d'actions est de développer une thématique biodiversité au sein des outils d'action éducative existants.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Destiné aux lycéens et aux apprentis de la région Centre, CLARC est un chéquier gratuit. Il donne droit à 50 euros de réduction sur des spectacles, des concerts, des livres, des visites, des séances de cinéma, des expos. Depuis sa création, ce dispositif permet également de bénéficier de réduction sur des animations nature proposées dans le guide régional.
- Actions à engager
 - « Apprentis et Lycéens Citoyens » est un projet éducatif intégré au projet d'établissement, construit en lien avec une association, une entreprise, un laboratoire de recherche, etc. Il peut porter sur l'un des 4 thèmes suivants :
 - Agenda 21
 - Environnement
 - Métiers et savoir-faire
 - Citoyenneté culturelle



Au sein du thème « environnement », il est proposé de zoomer spécifiquement sur la biodiversité, en sus des thématiques « déchets » et « énergie ».

- « Aux Arts Lycéens et Apprentis » est une opération qui soutient, encourage les pratiques artistiques, et met en valeur les réalisations des élèves dans tous les domaines artistiques et culturels (arts plastiques, musique, théâtre, danse, photographie, cinéma-audiovisuel, patrimoine, livre et lecture...) développés avec leurs professeurs, en partenariat avec des artistes ou des structures culturelles reconnus. Sur la période 2012 / 2014, Il est proposé d'expérimenter une thématique « biodiversité » au sein de ce dispositif régional.



Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Etablissements d'enseignement / Rectorat / D.R.A.F / Acteurs culturels / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Calendrier : 2011 / 2014

Incidences financières

- La mise en œuvre de ce plan d'actions ne nécessite pas de crédits supplémentaires. Elle s'inscrit dans les épures financières actuelles des dispositifs « Apprentis et Lycéens Citoyens », « Apprentis et Lycéens Citoyens » et « Chéquier CLARC ».

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°7 – Sensibilisation des élus et des agents de la Région

Objectifs du plan d'actions

- Dans la continuité des actions de sensibilisation et de formation présentées précédemment, la Région entend développer spécifiquement la sensibilisation de ses élus et de ses agents.
- L'institution régionale doit montrer l'exemple dans ses comportements. Ce plan d'actions a donc pour objet d'inciter les élus et les agents à adopter de nouvelles pratiques plus respectueuses des écosystèmes.

Description et contenu du plan d'actions

- Actions à engager
 - Organiser des visites de terrain pour découvrir les milieux et les espèces plus emblématiques du territoire régional.
 - Définition et réalisation d'un support pédagogique audiovisuel pour sensibiliser les élus régionaux de la nécessité de s'engager en faveur de la biodiversité, présentant des pistes d'actions concrètes.
 - Organiser à destination des élus et des agents régionaux, un cycle de conférences dédié à la biodiversité, faisant intervenir experts nationaux et acteurs locaux.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Organismes de recherche / Universités / Direction de la Communication interne du Conseil régional / Agences de communication / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Calendrier : 2011 / 2014

Incidences financières

- Crédits Biodiversité - 50 000 € pour le support pédagogique

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°8 – Prise en compte de la biodiversité par les acteurs de l'aménagement et de la gestion des territoires

Objectifs du plan d'actions

- La prise de conscience et l'engagement de réflexions et d'initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, nécessitent la mobilisation d'acteurs relais dans les territoires infrarégionaux.
- S'agissant d'un sujet complexe, pour lequel de nombreuses études et travaux scientifiques sont régulièrement publiés, et pour lequel le retour d'expériences sur les initiatives développées sera déterminant, l'objectif de plan d'actions est de proposer aux acteurs infrarégionaux, élus et techniciens, des outils de sensibilisation et de formation.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Module obligatoire des contrats de territoires de 3^{ème} génération
 - Un module de formation « biodiversité » a été organisé pour les Agents de Développement des Pays et des Agglomérations.
 - Le centre de formation du Domaine de Chaumont met en place des formations qui associent innovation et préservation de la biodiversité. Ces formations s'inscrivent en réponse à des demandes spécifiques des collectivités. Le centre de formation propose aussi des formations ouvertes à tous autour de quatre grands axes : le fleurissement des espaces publics, la conception de projets innovants, le développement durable dans les espaces verts et le management d'un service espaces verts.
- Actions à engager
 - Définition et réalisation de supports pédagogiques audiovisuels pour convaincre les collectivités et les acteurs privés de la nécessité de s'engager en faveur de la biodiversité, présentant des pistes d'actions concrètes.
 - Appel à Initiatives au sein du Réseau Rural Centre permettant de définir une « matière conviction » à destination des acteurs locaux, particulièrement les agriculteurs et les collectivités.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / Pays et Agglomérations / Agences de communication / Acteurs agricoles
- Calendrier
 - 2011 / 2012
- Incidences financières
 - 60 000 € par an pour le Réseau Rural (Crédits FEADER / Etat / Région)
 - Crédits Biodiversité - 50 000 € pour le support pédagogique (Cf. Fiche action n°7)

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°9 – Coopération décentralisée et coopération inter-régionale

Objectifs du plan d'actions

- La gestion durable des espèces et des écosystèmes peut être au cœur de politiques régionales d'échanges avec d'autres territoires européens, du Sud ou de Pays émergents.
- Les accords de coopération décentralisée sont aujourd'hui nombreux, et la préservation de la biodiversité est au cœur de certains des programmes d'actions contractualisés avec 9 pays à ce jour.
- A coté de ces échanges, il importe également de construire de véritables collaborations interrégionales avec les 8 Régions limitrophes, positionnant la Région Centre comme animatrice de ce réseau.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Accords de coopération comprenant un volet « Biodiversité » avec :
 - La Province de Luang Prabang, au Laos
 - L'Assemblée régionale de Mopti, au Mali
 - La Région de Meknès-Tafilalet, au Maroc
 - Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la Région Centre échange régulièrement avec les Régions limitrophes pour s'assurer de la cohérence entre leurs SRCE.
- Actions à engager
 - Confirmer le rapprochement entre développement durable et coopération décentralisée, en privilégiant notamment des projets de coopération qui permettent de sauvegarder et de valoriser la biodiversité, et de favoriser les échanges d'expériences.
 - Promouvoir auprès des acteurs de la coopération en région, la prise en compte de la biodiversité dans leurs démarches (informer, former, sensibiliser...)
 - Inscrire la Région Centre dans le dispositif de soutien et d'échanges « Life Web » de la Convention sur la Diversité Biologique.
 - Développer des coopérations interrégionales sur la biodiversité, et plus spécifiquement, sur la trame verte et bleue, en y associant les parcs naturels régionaux dont 2/3 sont interrégionaux.
 - Engager la réalisation de corridors interrégionaux avec les régions périphériques.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Les 8 Régions limitrophes / Agence Française de Développement / Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique / Centraider
- Calendrier
 - 2011 / 2014
- Incidences financières
 - Non estimées à ce jour

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

PROGRAMME PLANTES AROMATIQUES MEDICINALES – ACCORD DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA REGION DE MEKNES-TAFILALET

Soutien aux coopératives de femmes au Maroc



Dans le cadre de sa coopération avec la région de Méknès-Tafilalet au Maroc, la Région Centre soutient un programme d'aide à des associations et coopératives paysannes.

Douze nouvelles associations et coopératives paysannes ont été sélectionnées et vont être soutenues par le programme Plantes Médicinales et Aromatiques (PMA) porté par l'Agence de Développement Social de Meknès et soutenus par les Régions Centre et Meknès-Tafilalet. Les projets retenus amélioreront les conditions de vie des populations rurales de la Région Meknès-Tafilalet, mais participeront également à une démarche globale de développement durable.

Le programme PMA aide par exemple les femmes de la région à augmenter leurs revenus et les soutient dans la commercialisation de leur production.

Il encourage également une agriculture durable dans les zones sahariennes, en favorisant la plantation d'espèces végétales peu consommatrices en eau.

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°10 – Agriculture biologique

Objectifs du plan d'actions

- Soutenir le développement de l'agriculture biologique, considérant son bénéfice indéniable sur les écosystèmes et la biodiversité.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Soutien à l'animation régionale Bio-Centre
 - Assistance aux nouveaux porteurs de projets de filières organisées
 - Soutien aux investissements des exploitants en agriculture biologique dans le cadre des contrats de territoire
 - Appui à la promotion de l'agriculture biologique, notamment sur les lieux de commercialisation
 - Appui aux projets d'introduction de produits biologiques dans la restauration hors domicile (cantines scolaires, restaurants d'entreprises, etc.).

Capitalisant les expériences menées depuis fin 2008 autour de la restauration collective et du développement de l'agriculture biologique, la Région Centre a pris la décision de créer une SCIC pour favoriser l'utilisation de produits biologiques et locaux dans les cantines des lycées de la Région.
 - Aide à la certification en agriculture biologique.
 - Bonification des aides aux investissements des exploitants en agriculture biologique dans le cadre des contrats de territoire
- Actions à engager
 - Soutien à l'acquisition de foncier agricole pour l'installation en agriculture biologique :
 - dans les périmètres de captage d'eau potable,
 - dans les foyers de biodiversité d'intérêt régional
 - dans les secteurs urbains et périurbains demandeurs de produits issus de circuits courts.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Europe / Services de l'Etat / Collectivités territoriales / OPA / Agriculteurs / socioprofessionnels
- Calendrier
 - 2011 / 2014
- Incidences financières
 - La mise en œuvre de ce plan d'actions ne nécessite pas de crédits supplémentaires. Elle s'inscrit dans les épures financières actuelles du dispositif de soutien à l'agriculture biologique, au sein des différents CAP Filières et dans la politique des Contrats territoriaux.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

ACTION SCIC¹⁰ SELF BIO CENTRE – APPROVISIONNEMENT DES CANTINES EN PRODUITS BIO

L'ORIGINE DU PROJET :

En 2009, la Région a mis en place dans 19 lycées le dispositif Self'O Centre, un label régional visant à proposer aux restaurants scolaires des produits de qualité, de saison, bio et de proximité dans une démarche de circuits courts. Cette démarche a conduit la collectivité à mener une réflexion sur l'approvisionnement des produits bios dans les cantines en quantité suffisante et régulière, à des prix raisonnables.

LE DISPOSITIF :

La SCIC Selfbio-Centre, société coopérative d'intérêt collectif, a été créée en 2010. Le SCIC fédère des producteurs, des transformeurs et distributeurs de produits bio en région Centre. Afin d'accompagner la structure dans son développement, la région Centre est actionnaire de la société et la soutient dans sa phase de démarrage avec une avance remboursable. Les parents d'élèves et les consommateurs sont également actionnaires de cette société. La SCIC compte aujourd'hui plus d'une trentaine d'adhérents. La rationalisation du transport et de l'offre commerciale (centralisation des produits sur une plate forme physique et mise en place d'un catalogue proposant notamment un menu complet) permet d'améliorer la compétitivité de l'offre régionale.

LES OBJECTIFS VISÉS :

La création de cette SCIC a pour objectif de faciliter et développer l'approvisionnement de la restauration scolaire en donnant la priorité à des produits locaux issus de l'agriculture biologique à des coûts raisonnables. Ce sont près de 1,5 millions de repas bio par an que la SCIC servira dans les lycées de la Région d'ici 3 ans.



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

¹⁰ Société coopérative d'intérêt collectif

Plan d'actions n°11 – Agriculture respectueuse de la biodiversité

Objectifs du plan d'actions

- Soutenir et valoriser l'action positive de l'agriculture en faveur de la biodiversité (animale ou végétale) en favorisant l'émergence de pratiques agronomiques et culturelles favorables.
- Mobiliser les agriculteurs pour le maintien, l'entretien et la reconstitution de corridors écologiques

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Travaux d'expérimentation et de transfert pour une meilleure valorisation de l'herbe et le développement de prairies multi-espèces, dans le cadre des CAP filières Bovin Lait et Bovin Viande
 - Soutien à l'activité semencière (CAP Semence) dans un objectif de développement de la variété des cultures porte graines.
 - Développement de la filière apicole régionale (animation, aides à l'investissement, aides au développement d'abeilles locales)
 - Accompagnement de la filière arboricole dans le développement de techniques favorisant la biodiversité.
 - Soutien au développement d'une activité pastorale sur des secteurs à fort enjeu écologique.
 - Afin d'accompagner les agriculteurs volontaires dans la mise en œuvre de pratiques agronomiques plus respectueuses de la biodiversité, la Région soutient la réalisation de diagnostics de la biodiversité des exploitations dans le cadre des Contrats territoriaux.
 - Soutien aux plantations de haies et autres éléments fixes de biodiversité (suite à un diagnostic biodiversité d'exploitations) et à l'acquisition de matériels agricoles permettant notamment de lutter contre l'érosion des sols ou privilégiant une lutte mécanique (et non chimique) contre les adventices.
 - Financements de mesures agroenvironnementales (MAE) piscicoles en Brenne dans le cadre du contrat de Parc.
 - Sensibilisation à la biodiversité dans le CAP Filière Bovin Viande et bonification de l'aide à l'investissement de 10% pour tout agriculteur s'engageant dans un diagnostic biodiversité.
 - Dans différents CAP Filières, soutien au développement de Production Biologique Intégrée et Production Fruitière Intégrée.
 - La Région Centre a engagé un partenariat avec Végépolys afin d'étendre à son territoire les missions et la stratégie de ce Pôle de Compétitivité autour du végétal afin :
 - de favoriser l'innovation et le transfert de technologie dans les entreprises du végétal spécialisé sur le territoire de la région Centre, en mettant l'innovation au centre des réflexions des producteurs et en impliquant les entreprises de la région dans des projets d'innovation
 - de favoriser la mise en place d'actions concertées en matière de promotion des entreprises et des produits de la région dans les domaines de compétence du pôle.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

- Actions à engager
 - Systématiser l'intégration d'un volet expérimentation de pratiques favorables à la biodiversité dans les programmes d'action des filières locales
 - Systématiser pour tous les CAP Filières, une bonification de 10% d'aide à l'investissement pour les agriculteurs engagés dans un diagnostic biodiversité de leur exploitation.
 - Renforcer le réseau et la valorisation des travaux en faveur de la biodiversité engagés par les différents lycées d'enseignement agricole de la région.
 - En grandes cultures, renforcer les filières économiques permettant de pérenniser diverses cultures, aujourd'hui marginales (lin, chanvre, protéagineux...) à mettre en place dans l'assolement.
 - Développer une expérimentation sur l'agroforesterie en région et mettre en place un réseau de bonnes pratiques.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Europe / Services de l'Etat / Collectivités territoriales / OPA / Agriculteurs / socio-professionnels
- Calendrier
 - 2011 / 2014
- Incidences financières
 - La mise en œuvre de ce plan d'actions ne nécessite pas de crédits supplémentaires. Elle s'inscrit dans les épures financières actuelles du dispositif de soutien à l'agriculture, au sein des différents CAP Filières et dans la politique des Contrats territoriaux.
 - Le financement des MAE « piscicoles » est assuré par des crédits du Contrat de Parc de la Brenne.

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°12 – Conservation du patrimoine génétique des espèces cultivées et des races animales

Objectifs du plan d'actions

la Région considère que la préservation de la biodiversité domestique est un enjeu majeur d'abord au titre du maintien d'une diversité la plus large possible des races et variétés jouant un rôle considérable de relais ou de réservoir pour d'autres espèces, mais aussi comme patrimoine génétique souvent très adapté à leur écosystème et donc moins demandeur d'intrants.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La Région a engagé un recensement des actions de sauvegarde de la biodiversité domestique engagées sur le territoire.
 - Dans le cadre des Contrats territoriaux passés avec les Pays et les Agglomérations, la Région soutient les projets d'aménagement et d'équipements qui permettent de maintenir, développer et faire connaître les variétés et les races anciennes menacées (âne grand noir du Berry, cheval percheron, chèvre « cou clair », lentille verte du Berry...).
- Actions à engager
 - La Région souhaite engager la création d'un pôle régional de sauvegarde et de valorisation de la biodiversité domestique qui aura pour mission :
 - D'apporter un appui méthodologique à toutes les associations porteuses de projets entrant dans le champ de la sauvegarde ou de la valorisation de la biodiversité domestique
 - D'établir un suivi annuel des actions concourant à ces objectifs, que ces actions fassent ou non l'objet d'un accompagnement par le pôle
 - De proposer à la Région la composition d'un comité de pilotage régional de ce pôle dont la mission sera d'orienter et de suivre le travail du pôle. En particulier de définir les priorités d'actions et de vérifier leur réalisation
 - De réfléchir à l'évolution structurelle du pôle à échéance de 2 ans afin de faciliter l'intégration et l'implication de l'ensemble des acteurs régionaux.
 - D'intervenir en tant qu'expert lors des groupes de travail et actions, mises en place à la demande de la Région ou de ses partenaires dans les champs de la présente convention.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Union des Ressources Génétiques du Berry
- Incidences financières
 - 120 000 € par an (FEDER / Crédits Agriculture / Crédits Biodiversité)

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°13 – Sylviculture respectueuse de la biodiversité

Objectifs du plan d'actions

- Favoriser le maintien ou la restauration d'habitats naturels forestiers de grandes valeurs écologiques et abritant des espèces patrimoniales
- Renforcer la contribution des activités forestières à la préservation de la Trame Verte et Bleue régionale (renforcement des continuités écologiques entre les différents réservoirs écologiques forestiers).

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Soutien régional à l'animation de la certification PEFC pour une gestion durable de la forêt et du bois. Il s'agit d'augmenter la surface de forêt certifiée, le nombre d'entreprises de transformation et sensibiliser les consommateurs.
 - Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de charte forestière de territoire dans le cadre des contrats de Pays (exemple : charte forestière du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire)
 - Soutien à l'Office National des Forêts pour la gestion de l'Arboretum des Barres, lieu de formation et de diffusion de la connaissance sur la forêt auprès des lycéens et apprentis, mais aussi du grand public.
- Actions à engager
 - Soutien aux aménagements et équipements permettant la conservation des microorganismes des sols forestiers (exemples : chevaux de trait pour du débardage) dans le cadre des contrats de territoire.
 - Développement d'un guide de bonnes pratiques respectueuses de la biodiversité en populiculture.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Services de l'Etat / Collectivités territoriales / ONF / Centre Régional de la Propriété Forestière / socio-professionnels
- Calendrier
 - 2011 / 2014
- Incidences financières
 - La mise en œuvre de ce plan d'actions ne nécessite pas de crédits supplémentaires. Elle s'inscrit dans les épures financières actuelles du dispositif de soutien à la sylviculture et dans la politique des Contrats territoriaux.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°14 – Développer les activités touristiques de nature

Objectifs du plan d'actions

- L'objectif de ce plan d'actions est de développer des activités touristiques de nature en cohérence avec les objectifs de protection du patrimoine naturel et de développement durable des territoires.
- Ce plan d'actions répond ainsi à plusieurs ambitions :
 - Afficher comme principe que la biodiversité sera prise en compte dans le développement du tourisme de nature, sous les aspects préservation et information du public.
 - Faire de la région Centre une destination de tourisme durable prenant appui sur la richesse et la diversité de son patrimoine naturel. L'activité touristique doit se construire en prenant appui sur les milieux naturels remarquables, et les mieux préservés. En outre, la pérennité de ce patrimoine et sa transmission aux générations futures représentent un enjeu majeur de préservation de la biodiversité.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La Région soutient dans ses politiques territoriales la mise en place de d'espaces d'observation et de lieux d'interprétation (sentiers, salle d'exposition dédiée...) des milieux naturels (exemple : maison de la nature en Brenne).
 - La Région soutient le PNR de la Brenne pour développer l'offre de découverte et pour la promotion de la Brenne auprès de la clientèle britannique notamment.
- Actions à engager
 - Développer les lieux d'observation de la faune, et les sentiers d'interprétation des milieux naturels sur les territoires prioritaires (Brenne, Val de Loire, Perche, Forêt d'Orléans, Sologne), reconnus pour la qualité de leur patrimoine naturel.
 - Améliorer l'accessibilité aux sites remarquables, et mettre en œuvre des plans de gestion des flux.
 - Positionner "la Loire à Vélo" et les différentes formes d'itinéraires douces en tant que moyen de découverte de la nature.
 - Créer un réseau, former et pérenniser les emplois de "médiateurs nature" et "accompagnateur nature",
 - Encadrer le développement des activités de loisirs liées à l'eau sur la Loire.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Parcs Naturels Régionaux / Associations naturalistes / Maisons de Loire / Offices de Tourisme / Comité Régional du Tourisme

La mise en œuvre de ce plan d'actions renvoie plus particulièrement à la Stratégie Régionale du Tourisme Durable en cours d'élaboration.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

ACTION TOURISME DE NATURE EN BRENNE

Le Parc naturel régional de la Brenne, depuis sa création en 1989, préserve et fait connaître le patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire, en maintien la vitalité à travers des programmes de développement économique (agriculture, tourisme...).

Conscient que la sauvegarde du patrimoine naturel de la Brenne est indissociable des activités humaines qui s’y exercent, le Parc développe la valorisation et la mise en réseau de sites sensibles pour les ouvrir au public : étangs Foucault, Réserve naturelle de Chérine, étang de Bellebouche, communaux de Rosnay...

Informers, sensibiliser, accueillir et éduquer sont essentiels pour la promotion de la Brenne. Le succès de la Maison du Parc qui accueille plus de 60 000 visiteurs par an en fait une référence nationale. Toute la Brenne bénéficie de ce rayonnement avec en synergie :

- l’ouverture de la Maison de la Nature et de la Réserve,
- l’offre d’activités de pleine nature : randonnée pédestre, équestre, VTT, canoë-kayak...
- des éditions : le guide des plus belles balades du Parc, le guide pratique, le guide de la flore...
- des manifestations : journées du Parc, le festival « Chapitre Nature » au Blanc...
- l’éducation au territoire avec les classes d’éducation à l’environnement, les Foulées du Parc (1 600 enfants/an), le journal Bout’Bout
- le tourisme de nature avec plus de 200 sorties accompagnées par an.

Avec le soutien de la Région Centre, le Parc joue un rôle central sur ce territoire : valorisation des patrimoines et de l’identité locale, notoriété du territoire notamment en tant que destination « nature », actions en faveur de son développement et de son dynamisme tant économique que culturel et social.



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l’horizon 2020

32 plans d’actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°15 – Structuration et qualification de l'offre de tourisme de nature

Objectifs du plan d'actions

- L'objectif de ce plan d'actions est d'inventer, structurer et qualifier une nouvelle offre de prestations et de produits de tourisme de nature, qui propose du sens aux habitants et aux touristes.
- Ce plan d'actions répond ainsi à deux ambitions :
 - Développer des prestations conçues davantage comme une participation (à un partage d'expérience, une découverte....) plutôt que la consommation d'un service.
 - Le tourisme de nature doit dépasser le caractère éducatif, et aller au-delà de la découverte des milieux naturels, en intégrant les attentes des initiés et des passionnés, mais aussi et surtout des autres catégories de clientèles: personnes sensibilisées à l'environnement mais non spécialistes, publics en recherche de concepts touristiques renouvelés ou innovants.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Soutien aux emplois associatifs (CAP'Asso, Conventions vertes)
 - Soutenir le développement des hébergements nature (dans le cadre de CAP'Hébergements Touristiques et des Contrats de Territoire). Le nouveau cadre d'intervention régional « CAP'Hébergements Touristiques » adopté en mars 2011 vise à soutenir le développement d'une offre d'hébergements de qualité, qui réponde aux attentes des clientèles et participe au développement touristique durable du territoire. La qualité environnementale des hébergements est une condition d'éligibilité des projets et l'objectif est de développer l'écotourisme et les labels environnementaux.
- Actions à engager
 - Organiser un réseau ou une structure des acteurs du tourisme de nature autour de 2 idées: partage de savoir-faire, référentiel de qualité et qualification de l'offre, en priorité sur les PNR.
 - Encourager à la mise en place de partenariats entre acteurs touristiques, spécialistes de la découverte des milieux naturels et les agences réceptives en région (Offices de Tourisme, SLA, agences privées) pour développer des produits de tourisme « nature et culture » dépassant le cadre des sorties nature.
 - Positionner les Parcs Naturels Régionaux comme coordinateur sur leurs territoires respectifs, pour l'organisation des produits de tourisme de nature.
 - Soutenir le développement des hébergements nature et écolabellisés.
 - Soutenir l'expérimentation et la mise en place de produits innovants en matière de tourisme de nature.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Parcs Naturels Régionaux / Offices de Tourisme / Comités Départementaux du Tourisme / Comité Régional du Tourisme.

La mise en œuvre de ce plan d'actions renvoie plus particulièrement à la Stratégie Régionale du Tourisme Durable en cours d'élaboration.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°16 – Valoriser la diversité de l'offre nature

Objectifs du plan d'actions

- L'objectif de ce plan d'actions est d'adopter un positionnement (marketing) qui valorise la diversité de l'offre nature en fonction de la spécificité de chaque espace naturel, et la gamme riche de loisirs et prestations qui s'y rattachent.
- Ce plan d'actions répond ainsi à deux ambitions :
 - Faire de la région Centre, un espace identifié par les clientèles, notamment de proximité, comme une destination de tourisme de nature
 - Intégrer la dimension « tourisme de nature » dans la stratégie de marques touristiques

Description et contenu du plan d'actions

- Actions à engager
 - Définir le positionnement spécifique, les points forts et différenciant chacune des 5 destinations de Tourisme de Nature :
 - Brenne
 - Val de Loire
 - Perche
 - Forêt d'Orléans
 - Sologne
 - Mettre en valeur la dimension nature dans toutes les marques touristiques régionales où cela est possible : Val de Loire, Berry, La Loire à vélo, Touraine.
 - Réaliser un plan marketing spécifique au tourisme de nature fondé sur le positionnement marketing commun et sur la diversité de l'offre, avec une déclinaison par logique de territoire.,

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Comité Régional du Tourisme

La mise en œuvre de ce plan d'actions renvoie plus particulièrement à la Stratégie Régionale du Tourisme Durable en cours d'élaboration.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°17 – Animation de réseaux pour rapprocher les acteurs de la recherche et ceux des Collectivités et des Associations

Objectifs du plan d'actions

- L'objectif de ces actions d'animation scientifique est d'entretenir le lien entre la recherche et la société civile, notamment en termes de valorisation et de transfert de technologie à destination des entreprises et des associations.
- Ce plan d'actions vise à soutenir l'émergence de réseaux de recherche dédiés à la biodiversité.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Soutien régional au programme de recherche « RESONAT » qui réunit les principaux laboratoires des établissements de recherche et d'enseignement de la Région Centre (université d'Orléans et de Tours, CNRS, BRGM, INRA CEMAGREF) investis dans les domaines de l'observation, de la protection et de la remédiation des ressources naturelles « sols, eaux, forêts et biodiversité »
 - Soutien régional au centre d'expertise et de transfert de l'université de Tours (CETU) Innophyt, qui réalise des programmes de diffusion technologique qui s'inscrivent dans le cadre de l'agriculture durable et du maintien de la biodiversité (Protection Biologique et Intégrée (PBI), agriculture biologique, agriculture raisonnée, biopesticides, application aux parcs et jardins). Les maladies telluriques, les ravageurs des cultures, les substances naturelles à effets pesticides et les ravageurs en milieu urbain (termites) sont également au cœur des travaux menés par cette structure.
- Actions à engager
 - Etablir des passerelles entre les laboratoires de recherche et les associations naturalistes afin de faciliter l'élaboration de programmes de recherche apportant les fondements théoriques nécessaires au renforcement des actions de terrain visant à évaluer et protéger la biodiversité

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Universités / Organismes de Recherche /
 - Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Calendrier
 - 2012 et 2013
- Incidences financières
 - Actions du CETU Innophyt : entre 30 et 50 k€/an
 - Autres actions de réseau : environ 30 k€/an



Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

ACTION CRITT INNOPHYT ET JARDINS DE VILLANDRY



PROTECTION BIOLOGIQUE ET INTEGREE DANS LES JARDINS DU CHATEAU DE VILLANDRY

Lutte contre l'acarien jaune du tilleul

Les tilleuls, arbres d'ornement très répandus en France, sont sujets à d'importantes pullulations d'un acarien phytophage : *Eotetranychus tiliarium*, responsable du jaunissement et de la chute prématurée du feuillage. Pour lutter contre ce ravageur, le CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies) INNOPHYT a mis en place avec succès une stratégie de protection biologique intégrée des tilleuls d'alignement.

Cette technique a été mise au point et développée dans les jardins du château de Villandry grâce à des financements du Conseil Régional du Centre et du Ministère de la Recherche.

Le principe de cette méthode alternative aux traitements chimiques réside dans l'utilisation d'acariens prédateurs, notamment une espèce d'acarien utilisée avec succès en arboriculture fruitière. L'introduction de cet acarien prédateur, qui s'est bien adapté à son nouvel environnement, et l'arrêt des traitements phytosanitaires, ont permis le retour de nombreux autres insectes auxiliaires comme les coccinelles et les chrysopes.

Après trois années de succès dans le contrôle de l'acarien jaune, cette technique de protection biologique a été étendue à une plus grande superficie du parc de Villandry, et la technique d'introduction et de contrôle a été transmise aux jardiniers du château.

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n° 18 – Soutien aux projets de recherche pour acquérir et valoriser la connaissance

Objectifs du plan d'actions

- Financer et mettre en valeur des projets de recherche en faveur de la biodiversité, permettant de démontrer le potentiel d'innovation et de développement technologique que recèle la biodiversité.
- Valoriser l'expertise scientifique et technologique présente en région Centre, dans les nombreux laboratoires et organismes de recherche d'envergure nationale.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La plate-forme Recherche Données Information du Plan Loire Grandeur Nature permet de soutenir, en mobilisant des fonds régionaux et des crédits FEDER, des initiatives de recherche autour notamment de la biodiversité ligérienne.
 - La politique régionale d'appels à projets de recherche permet, depuis 2010, de soutenir des initiatives en articulation avec les politiques régionales, sur des thématiques très précises. La biodiversité en fait partie.
- Actions à engager
 - Faire de la biodiversité une des thématiques sociétales prioritaires des appels à projets de recherche lancés par la Région
 - Partenariat avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, en vue de lancer des appels à projets annuels sur des thématiques très ciblées, valorisant les équipes scientifiques régionales et si nécessaire d'autres régions, en donnant à ces appels à projets une portée nationale. Les projets sélectionnés devront avoir un impact spécifique sur la biodiversité sur le territoire régional, et/ou impliquer des acteurs de terrain de la région.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Universités / Organismes de Recherche / Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Calendrier
 - 2011 et 2012 : soutien via les appels à projets de recherche d'intérêt régional à des projets dans le domaine de la biodiversité
 - 2013 : appel en partenariat avec la FRB
- Incidences financières
 - Pour les appels à projets de recherche d'intérêt régional, le plafond actuel est de 200 000 € par projet.
 - Le partenariat avec la FRB à construire pour préciser les modalités financières du ou des appels à projets communs.



Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi



Annexes

Plan d'actions n°19 – Pôles de compétitivité

Objectifs du plan d'actions

- Un pôle de compétitivité est sur un territoire déterminé, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement. Cette stratégie est destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un ou plusieurs marchés.
- Ce plan d'actions vise à soutenir les pôles de compétitivité existants dédiés à la biodiversité, ou intégrant la biodiversité dans leur stratégie de développement.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La Région soutient le Pôle de Compétitivité DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) qui se donne pour objectif de développer une plus forte synergie entre acteurs économiques et le monde de la recherche sur la thématique « Eau ». 
 - La Région soutient le Pôle de Compétitivité COSMETIC VALLEY qui constitue le premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique et contribue au développement filière cosmétique. 

La COSMETIC VALLEY souhaite, à l'image de la pharmacopée, identifier et recenser les plantes et traditions cosmétiques en lançant le concept de « Cosmétopée ». Ce projet s'articule autour de trois axes :

 - sauvegarder la biodiversité et les savoir-faire en procédant à un recensement des plantes cosmétiques.
 - développer une activité économique locale basée sur l'utilisation de ces plantes.
 - favoriser l'innovation cosmétique en alimentant les entreprises de la COSMETIC VALLEY en nouveaux ingrédients et principes actifs d'origine végétale.
- Actions à engager
 - Accompagner le Pôle DREAM dans le développement de filières autour du « génie écologique » et de la « métrologie », à partir des savoir-faire développés par les acteurs investis dans la préservation et la gestion des milieux aquatiques en partenariat avec le Conseil régional, dans le cadre des Appels à Projets du Fonds Unique Interministériel.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Etat / Région / Pôles de compétitivité...
- Calendrier
 - 2011 / 2014
- Incidences financières
 - Appels à Projets du Fonds Unique Interministériel

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

POLE DE COMPETITIVITE DREAM SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La Région accompagne depuis 2010 un nouveau pôle de compétitivité : DREAM (Durabilité des Ressources en Eaux Associés aux Milieux) Ce pôle, centré sur les écotecnologies liées aux ressources en eau et aux milieux associés a été labellisé pôle de compétitivité le 10 mai 2010.

Le pôle DREAM fédère en Région Centre les acteurs de la Recherche et de la formation ainsi que les acteurs économiques (PME/PMI et grands groupes) à travers l'émergence puis la construction de projets collaboratifs. Contribuant au développement économique du territoire et à son rayonnement, le pôle appuie la croissance et la compétitivité de ses entreprises par l'innovation, la valorisation de la recherche et le transfert de technologies.

Sur le territoire de la région Centre, les thématiques du pôle concernent plus de 400 établissements et 20 000 emplois dont 250 PME, un potentiel de 2 500 chercheurs mobilisables.



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°20 – Accompagner les entreprises à l'intégration de la biodiversité dans leurs stratégies de développement

Objectifs du plan d'actions

- Un récent sondage de l'Institut IFOP montre que l'opinion publique considère que les entreprises seront amenées à jouer un rôle de plus en plus important en faveur de la biodiversité dans les années à venir.
- De nombreuses études démontrent aujourd'hui l'interdépendance des acteurs économiques vis-à-vis de la biodiversité. La biodiversité devient donc une donnée fondamentale pour les acteurs économiques qui devront bientôt l'intégrer dans leurs décisions stratégiques comme ils le font aujourd'hui avec le changement climatique.
- Loin d'être une contrainte, la prise en compte de la biodiversité semble être un outil de gestion des risques, d'anticipation et de différenciation.
- Ce plan d'actions a pour ambition d'accompagner les acteurs économiques régionaux à mettre en place une politique biodiversité au sein de leur entreprise.

Description et contenu du plan d'actions

- Actions à engager
 - Participer activement au Groupe de Travail « Economie et Biodiversité », impulsé par l'Association Orée en liaison avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.
 - Accompagner des entreprises volontaires, notamment celles des Pôles de Compétitivité, dans la définition d'un « Bilan Biodiversité », à l'instar du Bilan Carbone®.

Ce « Bilan Biodiversité » doit permettre d'une part de prendre en compte l'interdépendance de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité et des services écosystémiques, et d'autre part, d'essayer d'en rendre compte.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Association Orée (Entreprises, Territoires et Environnement) / Section française de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature / Entreprises / Pôles de Compétitivité DREAM et COSMETIC VALLEY
- Calendrier
 - 2011 / 2014
- Incidences financières
 - Le partenariat avec l'Association Orée pour l'accompagnement d'entreprises de la région Centre dans la définition d'un « Bilan Biodiversité » pourrait être financé sur crédits « Biodiversité »



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°21 – Ménager la biodiversité dans les projets d'aménagement de zones d'activités économiques

Objectifs du plan d'actions

- Il existe en région Centre environ 850 Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.) qui représentent plus de 19 000 ha, soit près de 0,4% du territoire régional.
- Le taux d'occupation de ces zones d'activités est en moyenne de 70% ; il subsiste donc aujourd'hui près de 4 500 ha de zones d'activités libres, dont 2 000 ha déjà viabilisés.
- Là où il apparaît cependant nécessaire de construire de nouvelles zones d'activités, l'objectif de ce plan d'action est de minimiser l'impact sur la biodiversité de ces surfaces nouvellement artificialisées et de favoriser l'intégration paysagère de ces projets.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Conditionnalité du soutien aux zones d'activités à la conduite de la démarche qualité régionale
 - Réflexion pour la définition d'un nouveau cadre d'intervention relatif au financement des zones d'activités économiques permettant notamment de :
 - Réduire l'impact des aménagements sur la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels
 - Privilégier la reconversion de friches ou la requalification et la densification de zones d'activités existantes
- Actions à engager
 - Définir un niveau minimal d'actions à mener au sein de chaque zone d'activités en faveur de la biodiversité (diagnostic conseil préalable obligatoire, corridors écologiques...)
 - Favoriser la rénovation des ZA existantes et des friches industrielles.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Parcs Naturels Régionaux / Syndicats de Pays / Agglomérations / Communautés de Communes / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / C.A.U.E. / Bureaux d'études Assistance à Maîtrise d'Ouvrage /
- Calendrier
 - A partir de 2012
- Incidences financières
 - Contrats territoriaux
 - Conventions Région / Départements

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°22 – Inscrire la biodiversité dans les formations professionnelles, pour adultes ou en apprentissage

Objectifs du plan d'actions

- Au sein des orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, l'objectif de ce plan d'action est de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années sur l'intégration du développement durable dans l'offre de formation professionnelle continue en développant les aspects liés à la biodiversité.
- Ce plan d'actions répond ainsi à deux ambitions :
 - Renforcer l'intégration systématique et transversale des contenus en lien avec le développement durable dans l'offre de formation professionnelle continue.
 - Renforcer la transversalité au sein de la Région lors de l'élaboration de la commande de formation

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - L'intégration des principes de développement durable dans l'offre de formation sur les volets environnementaux mais également économiques (ancrage des formations sur les territoires) et sociaux (rendre effectif le droit à la formation tout au long de la vie, notamment par l'accompagnement des organismes de formation dans l'individualisation des parcours (au travers de la modularisation des formations) et le développement de la FOAD (Formation ouverte à distance)...)
 - L'approche transversale notamment avec le pôle d'efficacité énergétique, mais également la direction de l'environnement, dans l'élaboration de nouvelles formations, en réponses aux besoins des entreprises et des publics (ex : travaux sur les pompes à chaleur, prise en compte du plan régional santé environnement...).
 - L'achat de visas libres savoirs « éco-citoyen » et « accueil, tourisme »
- Actions à engager
 - Intégrer les éléments en lien avec la biodiversité dans les contenus de formation, pour adultes et en apprentissage, notamment dans le domaine de l'agriculture et des travaux paysagers.
 - Accompagner les organismes de formation qui s'investissent dans la modularisation de leur offre de formation, à intégrer les contenus complémentaires dans les formations citées plus haut.
 - Renforcer l'ouverture des visas « accueil, tourisme » et « éco-citoyen » sur la biodiversité.
 - Engager un accompagnement et une sensibilisation des organismes de formation (et de leurs formateurs) à la prise en compte de la biodiversité, afin, à terme, d'intégrer cet élément dans la commande publique de formation (fiche technique présentant la biodiversité - périmètre, enjeux, acteurs clés, lieux ressources...).
 - Valoriser, les travaux menés par les organismes de formation lors de la journée annuelle présentant les travaux sur les innovations pédagogiques.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Etat / Organismes paritaires collecteurs agréés / Tout acteurs de la formation, initiale et continue
- Calendrier
 - Intégration de cette commande dans l'appel à projets 2013/2014 (élaboration de la commande au premier trimestre 2012)

Les éléments de ce plan d'actions ont vocation à s'intégrer à terme dans le projet régional « école de la planète »

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°23 – Réserves Naturelles Régionales

Objectifs du plan d'actions

- Il s'agit de constituer un réseau de sites représentatifs du patrimoine régional remarquable, afin de mettre en œuvre une gestion pérenne des ces sites pour conserver la biodiversité rare de la région.
- La Région veillera à faire de ce réseau de sites un support de sensibilisation et d'éducation à la richesse de la flore et de la faune régionale.
- Ce réseau régional de Réserves Naturelles Régionales aura vocation à intégrer la Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP).

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La Région a adopté un règlement relatif aux réserves naturelles régionales en 2007 :
 - La Région a classé sa première réserve en avril 2011.
 - Plusieurs projets de réserves sont en cours d'instruction.
- Actions à engager
 - Le règlement des réserves naturelles régionales doit être révisé pour prendre en compte la stratégie régionale de biodiversité et la stratégie nationale de création d'aires protégées.
 - Organiser un réseau des gestionnaires de sites naturels pour échanger, mutualiser les outils, partager les expériences
 - Réunir annuellement tous les gestionnaires de sites naturels pour un retour d'expérience sur les bonnes pratiques
 - Élaborer une charte graphique sur les RNR, qui s'appliquera à l'ensemble des supports d'information et de communication mis en place sur ces espaces remarquables.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - DREAL / Conseils généraux / Parcs Naturels Régionaux / Conservatoire des Espaces Naturels / Conservatoire Botanique National / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement.
- Calendrier
 - 2011 : Révision du règlement
 - 2012 : Engagement de la labellisation sur les secteurs à enjeux
- Incidences financières
 - Le montant moyen de subvention d'un plan de gestion par la Région est d'environ 180 000 € par réserve pour une durée de 5 années.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE ETANGS FOUCAULT / THOMAS EN BRENNE

La loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement définit à l'article 23 un objectif ambitieux d'acquisition de 20 000 ha de zones humides par les collectivités avant 10 ans. À ce titre, la Région prévoit de se porter acquéreur d'un espace naturel remarquable dans chacun des six départements du territoire régional, avec l'objectif de mettre en œuvre sur ces espaces, une gestion optimum des écosystèmes et une ouverture au public.

L'étang Thomas, dans l'Indre, est la première acquisition de la Région Centre et constitue avec les étangs Foucault et Pifaudière un site d'exception du fait de son intérêt écologique remarquable et de son étendue, ce qui permet d'envisager un classement en Réserve Naturelle Régionale de cet ensemble d'étangs.

L'étang Thomas est situé en Brenne, en cœur de Brenne des étangs, au Nord de la commune de Rosnay, sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne.

L'étang est constitué d'une vaste pièce d'eau libre entourée par une ceinture de saules ainsi qu'une petite roselière de bordure. La surface totale de la propriété est de 13 hectares. Avec les étangs voisins, Foucault et Pifaudière, ce sont près de 130 ha qui seront protégés et gérés par le PNR pour maintenir les oiseaux aquatiques et les espèces rares de la Brenne, constituant ainsi la plus grande réserve de la Région.



Etang Thomas – Photo PNR Brenne



Etang Thomas – Photo PNR Brenne

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°24 – Habitats remarquables

Objectifs du plan d'actions

- En complément du réseau de réserves naturelles régionales, qui vise la protection des espaces et milieux les plus emblématiques, la préservation de la biodiversité passe par la gestion adaptée des milieux naturels remarquables, mais ne nécessitant pas de protection réglementaire forte.
- Contribuer à la préservation et la gestion des habitats naturels de la région Centre, afin de maintenir sur notre territoire les milieux qui le caractérise et en font sa richesse (tourbières, étangs, marais, prairies humides, pelouses sèches, forêts alluviales...).
- Accompagner les acteurs compétents œuvrant en ce sens

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La Région a bâti un partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels dont l'action se décline selon 4 axes d'interventions complémentaires, la conjugaison de l'ensemble de ces axes visant à assurer une protection durable et pérenne du patrimoine naturel :
 - Connaître le patrimoine naturel de la Région Centre
 - Protéger les espaces
 - Gérer durablement
 - Valoriser pour sensibiliser
- Actions à engager
 - Multiplier les plans de gestion des espaces naturels par le Conservatoire en appui aux collectivités
 - Soutenir les expériences de gestion différenciée des espaces naturels par les collectivités

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - DREAL / Conservatoire des Espaces Naturels du Centre (CEN) / Conseils généraux / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Calendrier
 - Le soutien au Conservatoire des Espaces Naturels s'inscrit dans une convention cadre pluriannuelle, de 2007 à 2013.
- Incidences financières
 - Sur la période 2007 / 2013, la Région Centre mobilise près de 3 M€ pour accompagner l'action du Conservatoire des Espaces Naturels.
 - L'accompagnement des collectivités pour des pratiques de gestion différenciée des espaces naturels relève des politiques contractuelles territoriales.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°25 – Parcs Naturels Régionaux

Objectifs du plan d'actions

- Laboratoires, lieux d'expérimentations... les 3 parcs naturels régionaux présents en région Centre sont des acteurs essentiels sur lesquels la Région souhaite s'appuyer pour mettre en œuvre sa stratégie régionale pour la biodiversité.
- La Région Centre souhaite consolider l'ingénierie et l'expertise développées par les parcs naturels régionaux, mutualiser les compétences et les innovations qui y sont développées.
- La Région Centre souhaite également favoriser l'émergence de nouveaux parcs naturels régionaux sur son territoire.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - De nouveaux Contrats de parcs naturels régionaux ont été signés avec les PNR de la Brenne, du Loire-Anjou-Touraine et du Perche.
 - Un important travail a été conduit jusqu'en 2007 pour engager un PNR sur la Sologne.
 - Une étude, engagée en 2009, a permis de vérifier l'opportunité du projet de Parc Naturel Régional sur la Loire nivernaise, entre La Charité sur Loire et Sancerre.
- Actions à engager
 - Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un nouveau Parc Naturel Régional autour des bocages du Gâtinais, en articulation avec les Régions Ile-de-France et Bourgogne.
 - Organiser la diffusion des pratiques et expériences des PNR régionaux auprès des Pays

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Régions Bourgogne / Régions Ile-de-France / Association de préfiguration / collectivités territoriales
- Incidences financières
 - 1,250 M€ sont réservés pour les programmes d'actions des PNR de la Brenne, du Loire Anjou Touraine et du Perche sur la période 2011 / 2013.
 - La Région Centre, membre des syndicats mixtes des Parcs soutient leur ingénierie en attribuant une dotation de fonctionnement de 3,736 M€ sur la période 2011 / 2013.
 - Le soutien au projet de Parc Naturel Régional sur le bocage du Gâtinais représente 25 000 € pour les études d'opportunité et de faisabilité à compter de 2011, et 30 000 € par an pour l'animation du projet à partir de 2012.
 - Le soutien au projet de Parc Naturel Régional sur la Loire Nivernaise représente un engagement régional sur les études d'opportunité et de faisabilité de 70 000 €.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°26 – Continuités écologiques

Objectifs du plan d'actions

- En matière de préservation, voire de reconquête de la biodiversité, le rôle des corridors écologiques, de la trame verte et bleue, est essentiel. L'objectif de ce plan d'actions est de favoriser la mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les différents territoires infrarégionaux.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Dans le cadre de ses politiques territoriales, la Région soutient les opérations en maîtrise d'ouvrage publique ou privé (agriculteurs) visant à créer ou réhabiliter des liaisons écologiques entre des milieux naturels (haies, bandes enherbées, bosquets, renaturation de sites écologiques dégradés...) et ce prioritairement dans les foyers de biodiversité et corridors écologiques d'intérêt régional ou définis dans un diagnostic de territoire. Les opérations collectives sont prioritaires.
- Actions à engager
 - Mise en œuvre d'un appel à projets (type appel à projets Eco l'Eau) permettant de soutenir et de valoriser des techniques innovantes de restauration des continuités écologiques
 - Elaboration d'un guide régional pour la reconstitution de corridors écologiques en région Centre comprenant notamment des listes d'espèces et d'habitats. Ces listes, composées d'espèces régionales, varieraient en fonction des différentes zones pédologiques du territoire régional et de l'usage du foncier concerné : espaces à urbaniser, haies agricoles, boisement, renaturation de berges de cours d'eau...

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / Conservatoires / Pays / Agglomérations / Collectivités territoriales
- Incidences financières
 - Le financement de la restauration des continuités écologiques relève de financements contractualisés entre la Région et les territoires (Pays & Agglomérations).
 - L'appel à projets « Continuités écologiques » pourrait être financé sur des crédits « Biodiversité ».

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

CONTINUITES ECOLOGIQUES : EXPERIENCE DU PAYS D'ISSOUDUN - PLANTATIONS DE HAIES ET ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Dans le cadre de son Contrat de Pays de 3^{ème} génération, le Pays d'Issoudun, s'inscrivant dans les orientations réglementaires de ce dispositif, a proposé au financement régional un projet porté par le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de Chouday, de plantation de haies.

Le GIC de Chouday a souhaité mettre en place un plan d'actions en faveur de la petite faune de plaine sur son territoire. Il a fait réaliser par un chargé de mission recruté pendant 9 mois, des diagnostics territoriaux d'exploitation pour examiner les pratiques agricoles et leur impact sur la biodiversité.

Dans ce cadre, une trentaine d'exploitations, mettant en valeur près de 4000 ha ont été étudiées. Un projet de plantation de haies et de mise en place de bandes enherbées a été proposé.

Près de 7 km de haies ont ainsi été replantées, à partir d'espèces végétales traditionnelles, et en partenariat avec le lycée agricole de Châteauroux dans le cadre d'un projet pédagogique des élèves.

Coût du projet : 31 500 € financé à 75% par la Région Centre

Liste des essences retenues :

- Aubépine
- Noisetier
- Sureau noir
- Fusain d'Europe
- Prunellier
- Troène vulgaire
- Cerisier Sainte Lucie
- Charme
- Baguenaudier
- Cornouiller sanguin
- Eglantier
- Pommier commun
- Prunier myrobolan
- Viorne lantane
- Sorbier des oiseaux
- Erable champêtre



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°27 – Préservation et gestion des milieux aquatiques

Objectifs du plan d'actions

- Ce plan d'actions s'inscrit dans le prolongement du plan d'actions précédent, sur les continuités écologiques.
- L'amélioration de la qualité des eaux se poursuit dans le cadre des objectifs définis par la directive européenne cadre sur l'eau. L'objectif est ambitieux, il vise à restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des eaux, contre moins de 20% aujourd'hui en région Centre.
- Il s'agit cependant d'une urgence qui s'impose à tous ; pour l'alimentation en eau potable, pour les milieux naturels (rivières mais aussi sol et sous-sol) et pour l'économie (industrie, agroalimentaire et agriculture).
- Pour réussir, il faut généraliser la gestion intégrée par bassin versant : les contrats de bassin et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ce doit être un principe d'action qui s'impose à tous les acteurs de l'eau et pour toutes les actions, qu'elle soit liées aux rivières mais aussi à l'assainissement et à l'eau potable.
- La restauration de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et des rivières contribuent à la réalisation de la trame verte et bleue régionale, qui en restaurant les continuités écologiques, vise à lutter contre l'érosion de la biodiversité régionale.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Près de 50 % du territoire régional est déjà engagé dans une démarche ou travaille à l'élaboration d'un programme d'actions.
 - 12 SAGE concernent la région Centre.
 - 12 contrats de bassin sont déjà approuvés.
 - 20 contrats supplémentaires sont en préparation.
 - Sur chaque bassin, des ingénieurs, des animateurs ou des techniciens de rivières élaborent et conduisent des programmes de travaux soutenus par la Région et les Agences de l'eau. 57 postes sont aidés par la Région et les Agences de l'eau à ce titre.
 - Soutien expérimental à des Mesures Agri-Environnementale (MAE) piscicoles en Brenne, dans le cadre du Contrat de Parc.
 - Appui aux programmes de travaux de restauration des milieux aquatiques hors territoires engagés dans un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou dans un Contrat de Bassin dans le cadre des Contrats territoriaux.
- Actions à engager
 - Poursuivre l'accompagnement permettant à terme de faire émerger 45 Contrats de bassin sur tout le territoire de la région Centre.
 - Généraliser les opérations innovantes de renaturation des rivières : reconstitution des méandres, effacement des obstacles à la circulation des poissons et au transport des sédiments, restauration de zones inondables naturelles...

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie / Syndicats de rivières / intercommunalités / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Calendrier
 - La DCE définit un objectif de restauration du bon état des eaux en 2015, avec des reports possibles en 2021 et 2027 compte tenu de l'ampleur des travaux à conduire.
- Incidences financières
 - Fin 2010, 40% des 12,9M€ prévus par la Région au CPER sont engagés, soit près de 5M€ de subvention alloués pour environ 16M€ de travaux, d'études et l'animation de cette politique régionale.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

CONTRATS DE BASSIN ET SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX EN REGION CENTRE

LES OBJECTIFS VISES :

L'amélioration de la qualité des eaux se poursuit dans le cadre des objectifs définis par la directive européenne cadre sur l'eau qui trouve une déclinaison à l'échelle interrégionale dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010- 2015 Loire-Bretagne et Seine-Normandie. L'objectif est de restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des masses d'eau contre moins de 20% aujourd'hui en région Centre.

LES ACTIONS :

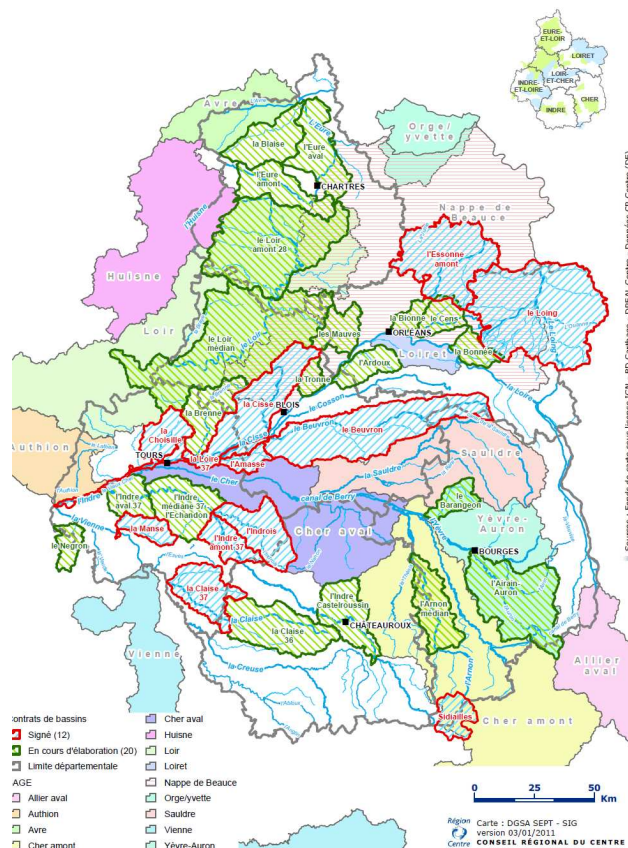
L'action de la Région s'appuie sur la gestion intégrée par bassin versant. Cette gestion se décline à deux niveaux :

- à l'échelle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la planification, la définition des objectifs, les stratégies à long terme de gestion de la ressource,
- à l'échelle des contrats de bassin pour les travaux, l'action et l'animation du territoire.

Dans ce cadre, la Région soutient les opérations innovantes de renaturation des rivières : reconstitution des méandres, effacement des obstacles à la circulation des poissons et au transport des sédiments, restauration de zones inondables naturelles...

Parmi les actions engagées, il faut souligner le financement, par la Région et les Agences de l'eau, de 57 postes d'ingénieurs, d'animateurs ou de technicien de rivières. C'est cette aide sur l'animation technique des contrats de bassin qui fait le succès de cette politique depuis 2 ans, avec une augmentation exponentielle du nombre de contrats.

À terme, environ 45 contrats seront engagés pour restaurer le bon état des eaux.



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°28 – Maîtrise de l'urbanisation

Objectifs du plan d'actions

- Diminuer la consommation de foncier agricole et naturel : limiter l'étalement urbain, favoriser la densification

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Appui au développement d'une Eco-gestion des espaces publics : opération 0 pesticides, plan de désherbage, plan de gestion différencié (Conventions vertes, Contrats de territoire)
 - Soutien aux Approches Environnementale de l'Urbanisme
 - Organisation d'un colloque sur l'urbanisme durable en 2009
 - Réflexion du Réseau Rural en cours sur la sensibilisation des gestionnaires de l'espace (collectivités, agriculteurs et forestiers) aux enjeux de la biodiversité
- Actions à engager
 - Soutien à la réalisation de diagnostic conseil biodiversité préalable à des opérations d'aménagement non obligées.
 - Appui à une mission permettant la déclinaison de la TVB locale dans les SCOT et les PLU.
 - Mise en place d'éco-conditions pour le financement d'opérations d'urbanisme répondant aux priorités régionales (grille d'évaluation)
 - Poursuivre la mise en réseau des acteurs du réseau rural sur la sensibilisation des gestionnaires de l'espace (collectivités, agriculteurs et forestiers) aux enjeux de la biodiversité
 - Elaboration d'un guide de recommandations sur les nouvelles formes urbaines et périurbaines en région Centre notamment à l'attention des collectivités, aménageurs et autres professionnels de la construction (en accompagnement de l'évolution de la Politique « cœur de village »)
 - Projet de création d'un Etablissement Public Foncier Régional permettant en particulier un pilotage prospectif du foncier afin de répondre aux enjeux de préservation des espaces naturels, de pressions liées à l'étalement urbain, de maintien ou de développement du maraîchage, d'installation de jeunes agriculteurs.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - CAUE / agences d'urbanisme / aménageurs / ADEME / DREAL / SAFER / chambres d'agriculture / Ecole Nationale Supérieure de la Nature et des Paysages / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Incidences financières
 - Contrats de Territoires

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°29 – Développement de bonnes pratiques et Collectivité exemplaire

Objectifs du plan d'actions

- Au-delà de plans d'actions très spécifiques, permettant d'agir sur la reconquête de la biodiversité, sur des milieux remarquables ou ordinaires, ce plan d'actions vise à proposer le développement de bonnes pratiques favorables à la biodiversité ou l'éco-conditionnalité d'un certain nombre de dispositifs régionaux.
- L'objectif de ce plan d'actions est aussi de proposer un certain nombre d'aménagements ou d'équipements à engager sur le patrimoine dont la collectivité régionale est propriétaire.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Les espaces extérieurs du Domaine de Chaumont sont gérés sans utilisation de produits phytosanitaires. Chaumont a par ailleurs établi un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, en devenant « refuge L.P.O. »
- Actions à engager
 - Faire réaliser des diagnostics biodiversité sur les exploitations agricoles des lycées d'enseignement agricole.
 - Engager un programme de gestion exemplaire des abords et des espaces extérieurs des bâtiments des établissements d'enseignement, et du Centre Régional d'Education Physique et Sportive de Bourges :
 - Sensibilisation du personnel en charge de l'entretien des abords et des espaces verts.
 - Equipement des lycées et du CREPS en matériel offrant une alternative à l'usage de produits phytosanitaires.
 - Installation de nichoirs sur l'ensemble des propriétés du Conseil régional, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
 - Expérimenter avec Réseau Ferré de France, un programme de gestion écologique des abords de voies ferrées, en favorisant sur des portions sensibles du réseau régional, la pose d'une membrane géotextile permettant de réduire l'usage de produits phytosanitaires.
 - Conditionner les aides régionales en faveur de la création ou de la réhabilitation de Parcs et Jardins, à un diagnostic préalable de la biodiversité du site, et à l'émergence de pratiques plus respectueuses de la biodiversité (réduction, voire arrêt de l'usage de produits phytosanitaires...)
 - Définir avec le mouvement sportif, une charte de bonnes pratiques respectueuses de la biodiversité, à engager lors de l'organisation de manifestations sportives de plein-air, notamment celles utilisant les milieux naturels comme support de pratique : VTT, course à pied...

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - Ligue pour la Protection des Oiseaux / Réseau Ferré de France / Association des Parcs et Jardins de la région Centre / Comité Régional Olympique et Sportif

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°30 – Espèces menacées et espèces emblématiques

Objectifs du plan d'actions

- Les espèces menacées d'extinction, voir les espèces emblématiques à l'échelle du territoire régional, nécessitent une intervention volontariste afin de permettre leur conservation. À ce titre on peut notamment citer les espèces suivantes : loutre, castor, cistude, guifette moustac.
- Par le biais de nos conventionnements avec des partenaires régionaux, ou à travers nos propres interventions, il s'agit d'accompagner les démarches d'inventaire, puis de restauration des espèces ou de leurs habitats.
- La contribution à la mise en œuvre de Plans Nationaux d'Action (PNA) déclinés en région Centre relève de cet objectif de préservation.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - Accompagnement des Parcs naturels régionaux dans leurs démarches d'inventaire et de mise en œuvre d'actions opérationnelles sur leurs territoires (exemple du programme d'actions sur les chiroptères conduite par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine).
 - Accompagnement via les conventions vertes de travaux d'inventaire réalisés par les Associations naturalistes (exemple des travaux d'Indre Nature sur le sonneur à ventre jaune) et s'intégrant dans un Plan National d'Action.
 - Mise en œuvre des plans de gestion des Réserves naturelles Régionales, pouvant répondre à ces mêmes objectifs
- Actions à engager
 - Identifier les Plan Nationaux d'Actions revêtant un enjeu important en région Centre, afin d'intervenir prioritairement sur les programmes d'actions qui en découlent
 - Contribuer aux actions d'information et de sensibilisation des publics sur l'intérêt de ces espèces, notamment à travers des travaux d'édition d'ouvrages de référence (exemple : flore régionale du CBNBP, liste rouge des espèces et des milieux naturels menacés de la région Centre)

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - DREAL / Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / Conservatoire des Espaces Naturels de la région Centre
- Calendrier
 - A préciser en lien avec la déclinaison régionale par l'Etat des Plans Nationaux d'Action.
- Incidences financières
 - Crédits Biodiversité - Non estimé à ce jour

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°31 – Espèces envahissantes

Objectifs du plan d'actions

- La présence d'espèces envahissantes est un facteur important de perte de biodiversité. Au-delà, certaines espèces peuvent également avoir des conséquences économiques sur des élevages ou les cultures, voir une incidence sur la santé avec des phénomènes allergisants.
- L'objectif du plan d'actions consiste à disposer de l'état des lieux en région Centre, de la connaissance de terrain suffisante, et du retour d'expériences des différentes pratiques de lutte testées afin de conseiller au mieux les gestionnaires (publics ou privés) confrontés à des situations d'invasion.
- Disposer d'un système de veille, permettant d'intervenir sur les nouvelles espèces émergentes est également un objectif essentiel, l'intervention étant alors largement facilitée

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives
 - La Région soutient le Conservatoire des Espaces Naturels et le Conservatoire Botanique National pour une action de veille, de collecte des données d'observation, et de conseils aux gestionnaires dans la lutte contre les espèces envahissantes végétales. Ce soutien est également apporté au Parc naturel régional de la Brenne, confronté à la présence de l'écrevisse de Louisiane, pour des actions similaires sur son territoire.
 - Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région soutient des opérations ponctuelles d'éradication de plantes envahissantes.
 - Dans le cadre des Contrats de Bassin, la Région soutient les actions d'éradication de certaines espèces animales, dont la grenouille taureau.
- Actions à engager
 - Créer une cellule de suivi des espèces envahissantes, animales et végétales, qui, en articulation avec l'Observatoire Régional de la Biodiversité, aura pour mission de :
 - Assurer une veille en collectant les informations sur l'apparition des nouvelles espèces et leur dissémination.
 - Concevoir en partenariat avec l'ensemble des acteurs compétents, des stratégies d'intervention adaptée et les proposer aux autorités compétentes
 - Etablir, et actualiser, en partenariat avec l'ensemble des acteurs la « Liste Noire » des espèces envahissantes animales et végétales.
 - Expérimenter des techniques innovantes de détection et/ou d'éradication de certaines espèces.
 - Elaboration d'une charte d'engagement de l'ensemble des acteurs impliqués afin qu'ils s'engagent à communiquer les données d'observation dont ils disposent, seul gage d'un réel état des lieux régional permettant la mise en place de dispositifs d'alerte et de vigilance

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - DRAF / DREAL / ONCFS / Conservatoire des Espaces Naturels / Conservatoire Botanique National / Syndicats de Rivière / Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles / Fédérations de Pêche / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement.
- Incidences financières
 - Financement de ces actions sur crédits Biodiversité et/ou sur crédits Plan Loire au titre de la plate-forme « Eau, Espaces, Espèces ».
 - Financement ponctuel au titre des Contrats de Bassin

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

LUTTE CONTRE LA GRENOUILLE TAUREAU EN SOLOGNE : DETECTION PAR TRACES D'ADN DANS L'EAU

Depuis 2002, la Région soutient un programme de lutte contre la Grenouille taureau (*Rana catesbeiana*) découverte en Sologne. Espèce originaire d'Amérique du nord, considérée comme envahissante en Europe, elle provoque des déséquilibres sur les peuplements aquatiques dans les milieux où elle est présente car c'est un prédateur redoutable. Une femelle adulte peut mesurer jusqu'à 45 cm de long et peser 1 kg.

De plus, la Grenouille taureau est vecteur du *Batrachochytrium dendrobatidis* un champignon responsable d'une maladie infectieuse fatale, affectant tous les amphibiens la chytridiomycose, cause probable d'une grande partie du déclin des populations d'amphibiens. Cette maladie infectieuse émergente est considérée aujourd'hui comme la pire maladie infectieuse jamais observée chez les vertébrés, et peut conduire à l'extinction d'espèces déjà très menacées.

En complément des prospections classiques, des chercheurs ont mis au point une technique innovante pour recenser les grenouilles. Cette méthode, basée sur la persistance de l'ADN en milieu aquatique, a déjà été appliquée à la Grenouille taureau en Dordogne. Elle a ainsi apporté des résultats cinq fois supérieurs aux inventaires traditionnels basés sur une détection visuelle ou auditive de l'espèce.

La Région Centre soutient le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CDPNE) dans la mise en œuvre de cette expérimentation.

Coût du projet : 13 505 € financé à 50% par la Région Centre.

A noter : les actions d'éradication des Grenouilles taureaux ont déjà permis de diviser par trois le nombre moyen d'individus reproducteurs sur les sites colonisés.



Photo CDPNE



Photo CDPNE

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Plan d'actions n°32 – Réseau de gestionnaires de sites naturels et réseau de maîtres d'ouvrage publics

Objectifs du plan d'actions

- Ce plan d'actions vise à mettre en réseau les différents gestionnaires de sites naturels, afin d'échanger sur leurs pratiques, tant dans la mise en œuvre d'actions de gestion spécifiques sur des milieux à fort enjeu écologique, que dans la valorisation de ces espaces à travers notamment leur ouverture au public.
- Ce plan d'actions vise également à mettre en réseau les différents maîtres d'ouvrage publics qui agissent en faveur de la biodiversité, par le développement de pratiques ou par la sensibilisation de leurs agents.

Ce plan d'actions vise aussi à valoriser auprès de la maîtrise d'ouvrage publique, un certain nombre de ressources nationales, utiles mais parfois méconnues des collectivités de la région Centre.

Description et contenu du plan d'actions

- Mesures déjà effectives :
 - Appel à initiatives du Réseau Rural
Dans le cadre de la gestion du FEADER, il a été prévu la mise en place d'un réseau rural permettant dans chaque Région de mettre en relation les acteurs du monde rural et de garantir une vision décloisonnée des problématiques rurales.
Le dernier appel à initiative a porté sur « la biodiversité : comment convaincre ? ». A travers cet appel à initiatives, il s'agit d'identifier les leviers à activer pour encourager la prise de conscience des enjeux et inviter les acteurs locaux en particulier les agriculteurs et les collectivités à entreprendre des actions.
- Actions à engager
 - Appel à initiatives du Réseau Rural
Les actions à engager seront définies avec l'Etat dans le courant de l'été 2011. Les thèmes et les modalités de travail restent à définir
 - Centre de ressources national « Plantes et Cités »
Plantes et Cités est un centre de ressource national qui peut intervenir en appui des collectivités pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement et répondre aux interrogations techniques liées l'usage ou à la préservation de végétaux.
Il est proposé d'engager un partenariat avec Plantes et Cités, permettant de faire connaître ce Centre de ressources et impulsant, en région, un réseau de maîtres d'ouvrage publics.
 - Organiser un cycle régulier d'échanges et de formation, en lien avec l'ATEN, alternant visites de sites et formation théorique.
 - Construire un support web de mise en réseau des différents gestionnaires de sites naturels.

Modalités de mise en œuvre des nouvelles actions

- Principaux Partenaires
 - DREAL / ONCFS / Conservatoire Botanique National / Conseils généraux / Plantes et Cités / Réseau Rural / Conservatoire d'Espaces Naturels / Collectivités territoriales / Services Espaces verts / Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement / Gestionnaires de Réserves Naturelles.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes



Zoom sur une action engagée par le Conseil régional et ses partenaires

RESEAU RURAL ET BIODIVERSITE

Le règlement communautaire sur le développement rural 2007-2013 prévoit la mise en place d'un réseau rural, composé de trois niveaux : le réseau rural européen, le réseau rural national, et les réseaux ruraux régionaux. Ces réseaux doivent regrouper les organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural.

La mise en œuvre des missions du réseau rural régional s'articule autour de 3 grands types d'actions :

- o une information sur les thèmes d'actualité en matière de développement rural ;
- o l'animation d'un groupe thématique permanent de soutien aux projets de coopération des GAL Leader par l'échange d'expériences, de bonnes pratiques ;
- o un travail d'échange d'expériences, d'inventaire et d'analyse des bonnes pratiques autour de thèmes fédérateurs identifiés comme nécessitant une coopération accrue ou un besoin de médiation ou constituant des sources de conflit. Ce travail sera confié à des structures sélectionnées par un appel à initiatives ;

C'est dans le cadre de cette dernière mission qu'un appel à initiatives a été lancé sur la biodiversité. Le réseau rural qui a vocation à croiser les regards d'acteurs (dont les collectivités locales, les exploitants agricoles, les propriétaires forestiers en tant que gestionnaires principaux de l'espace), constitue à ce titre un bon support pour construire et faire partager des valeurs communes de respect de la biodiversité. Celles-ci permettraient de donner du sens, de conforter la finalité des outils réglementaires et des dispositifs publics.

Aussi, l'Etat et la Région s'interrogent sur les leviers à activer pour encourager la prise de conscience des enjeux et inviter les acteurs locaux à entreprendre des actions. Les pouvoirs publics butent sur le manque d'outils pédagogiques, de sensibilisation à l'utilité de protéger la biodiversité pour les services rendus notamment.

L'appel à initiatives qui a été lancé, a donc pour objectif d'aider les pouvoirs publics à convaincre les acteurs locaux et en particulier les agriculteurs et les collectivités, d'agir en faveur de la biodiversité.



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

5

Pilotage & Suivi

A – Mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité

La mise en œuvre des orientations stratégiques présentées et des 32 plans d’actions proposés relèvent de l’engagement collectif de l’ensemble des politiques engagées par le Conseil régional du Centre.

Le suivi annuel technique de cette stratégie relève de la Direction de l’Environnement, et plus spécifiquement du Service Biodiversité. Le Comité Technique instauré pour l’élaboration de cette Stratégie Régionale poursuivra son travail avec l’objectif de se réunir chaque semestre pour faire un point d’étape sur l’engagement des plans d’actions.

Chaque action du Conseil régional qui s’inscrira dans les orientations de cette stratégie régionale pour la biodiversité sera étiquetée « Biodiversité Centre », avec un bloc-marque spécifique



Il sera présenté aux élus du Conseil régional, chaque année, un bilan présentant l’état d’avancement des différents plans d’actions de cette stratégie.

B – Partenariats et engagement des acteurs

Les réunions techniques entre la Région et ses partenaires qui ont prévalu à la rédaction de cette stratégie régionale pour la biodiversité ont permis d’élargir les approches à engager sur telle ou telle thématique. Ce travail partenarial, fondé sur la recherche de synergies entre toutes les interventions, publiques et privées, sera poursuivi régulièrement, afin d’engager la mise en œuvre des différents plans d’actions.

Le Comité des Acteurs se réunira annuellement. Sa composition pourra être élargie à d’autres partenaires autant que de besoins.

Il sera proposé à l’ensemble de ces acteurs, et à tous ceux qui le souhaiteraient, de s’engager dans la signature d’une charte de partenariat. La signature de cette « Charte Biodiversité Centre » reste une démarche volontaire. Dans ce document, le partenaire, aux côtés de la Région, précise les projets qu’il souhaite engager, et détaille les moyens qu’il envisage de consacrer à la connaissance, à la préservation ou à la valorisation de la biodiversité.

Cette « Charte de Partenariat » sera proposée à de nombreux partenaires : Parcs naturels régionaux, Associations de protection de la nature et de l’environnement, Pays, Agglomérations, EP Loire, Syndicats de rivière, Maisons de Loire, Conseils généraux, organismes de recherche, laboratoires universitaires, lycées agricoles, chambres d’agriculture, collectivités diverses...

Un réseau des partenaires engagés pourrait ensuite être animé, régulièrement.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l’horizon 2020

32 plans
d’actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

C - Evaluation

Un tableau de bord rassemblant des indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie régionale pour la biodiversité sera élaboré, et présenté annuellement au Comité des Acteurs et aux élus du Conseil régional.

L'objectif est d'engager une évaluation des effets de cette Stratégie Régionale sur l'état de la biodiversité du territoire. Ce travail sera confié à l'Observatoire Régional de la Biodiversité, en cours de définition.

Il sera recherché une articulation avec les indicateurs définis par la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en relation avec l'Observatoire National de la Biodiversité.

D- Plan de Communication

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité devra être communiquée au plus grand nombre, afin d'en faciliter la mise en œuvre et l'appropriation. Des documents de synthèse devront également être proposés.

Il est donc envisagé :

- De diffuser cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité à l'ensemble des partenaires régionaux
- De réaliser une plaquette d'information grand public sur cette stratégie

Au-delà de la communication sur cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, la Région Centre engagera la définition d'un plan de communication sur la biodiversité. Cette campagne de communication pourrait à la fois faire la promotion des atouts du territoire régional, mais aussi inciter concrètement les habitants de la région à adopter des comportements éco-citoyens.

Dans le cadre de ce plan de communication à définir, la Région pourra notamment :

- Accueillir des événements scientifiques sur la thématique de la biodiversité, permettant une mise en perspectives des enjeux régionaux et internationaux.
- Soutenir des publications pédagogiques présentant la richesse de la biodiversité régionale

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

6

Annexes

Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi

« *Vivre en harmonie avec la nature* »

La diversité biologique soutient le fonctionnement des écosystèmes et fournit des services écosystémiques essentiels au bien-être humain. Elle assure la sécurité alimentaire, la santé humaine, ainsi que l'approvisionnement en air pur et en eau potable; elle contribue aux moyens locaux de subsistance, au développement économique, et elle est essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, incluant la réduction de la pauvreté. De plus, elle représente une composante centrale de plusieurs systèmes de croyances, de visions du monde et d'identités. Mais malgré son importance fondamentale, la biodiversité continue de s'appauvrir. C'est dans ce contexte que les Parties à la Convention sur la diversité biologique, en 2010 à Nagoya, au Japon, ont adopté le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, dans le but d'inspirer des actions de grande envergure par tous les pays et parties prenantes en soutien à la biodiversité au cours de la prochaine décennie. Reconnaisant le besoin urgent d'agir, l'Assemblée générale des Nations Unies a également déclaré 2011-2020 la Décennie des Nations unies pour la biodiversité.

Le Plan stratégique comprend une vision partagée, une mission, des buts stratégiques et 20 objectifs ambitieux mais réalisables, nommés « Objectifs d'Aichi ». Le Plan stratégique sert de cadre flexible pour la mise en place d'objectifs nationaux et régionaux et favorise la mise en œuvre cohérente et efficace des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

But stratégique A: Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

- **Objectif 1 :** D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.
- **Objectif 2 :** D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.
- **Objectif 3 :** D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.
- **Objectif 4 :** D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

But stratégique B: Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

- **Objectif 5 :** D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et

si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

- **Objectif 6 :** D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.
- **Objectif 7 :** D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
- **Objectif 8 :** D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.
- **Objectif 9 :** D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.
- **Objectif 10 :** D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

But stratégique C: Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

- **Objectif 11 :** D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris

Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

LA VISION

« D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »

LA MISSION

« Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la diversité biologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et l'approche de précaution. »

les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservés au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

- › **Objectif 12** : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.
- › **Objectif 13** : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

But stratégique D: Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

- › **Objectif 14** : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.
- › **Objectif 15** : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.
- › **Objectif 16** : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages

déoulant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

But stratégique E: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

- › **Objectif 17** : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.
- › **Objectif 18** : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.
- › **Objectif 19** : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.
- › **Objectif 20** : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

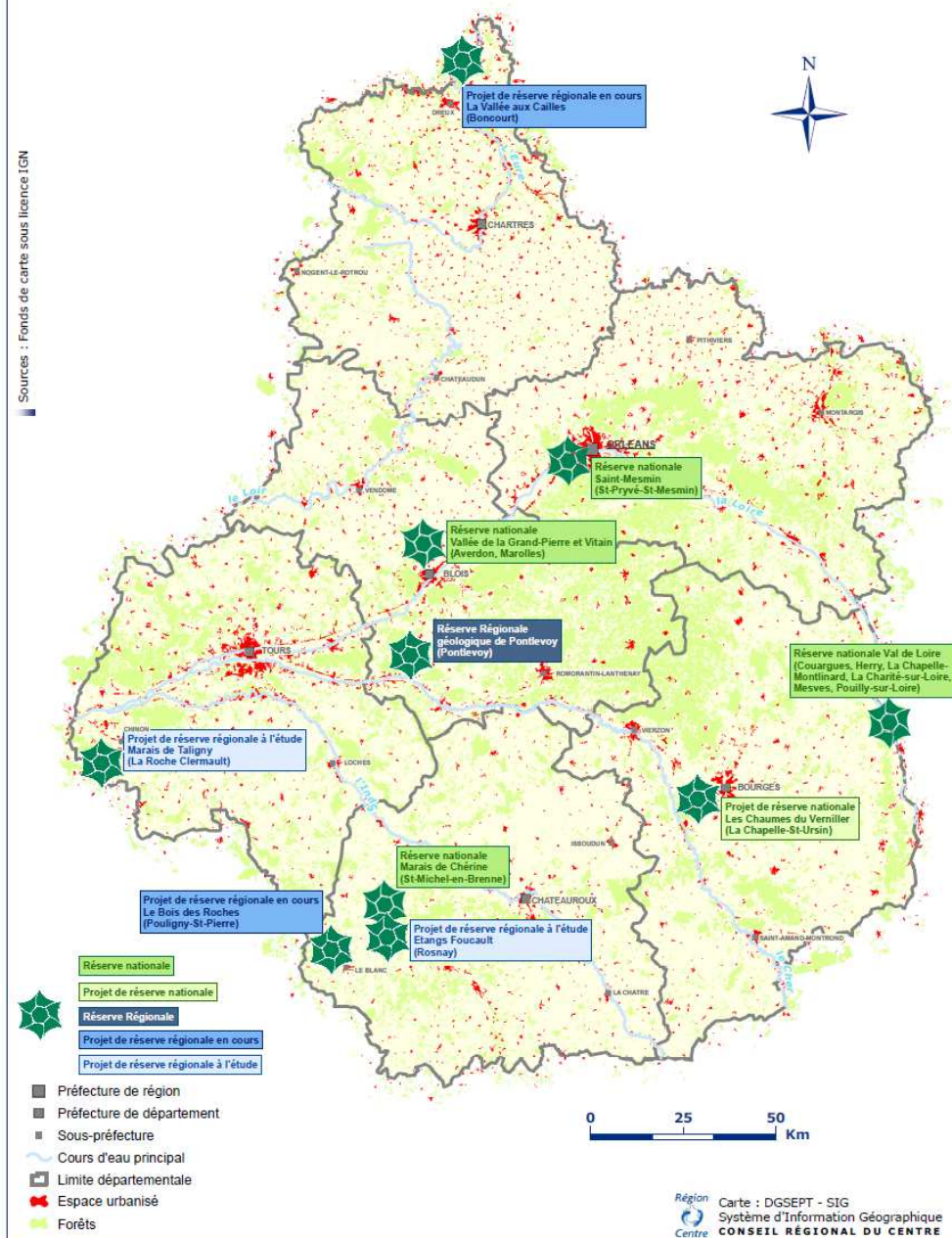
Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

Les réserves naturelles régionales et les projets en Région Centre en 2011



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Les Parcs Naturels Régionaux et les projets de PNR situés sur la région Centre en 2010

Sources : Fonds de carte sous licence IGN - Corine Land Cover 2006 - BD Carthage 2009



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Contrats de bassin en région Centre et SAGE situation au 18 février 2011



Les enjeux de la biodiversité

La biodiversité en région Centre : un territoire et des acteurs engagés

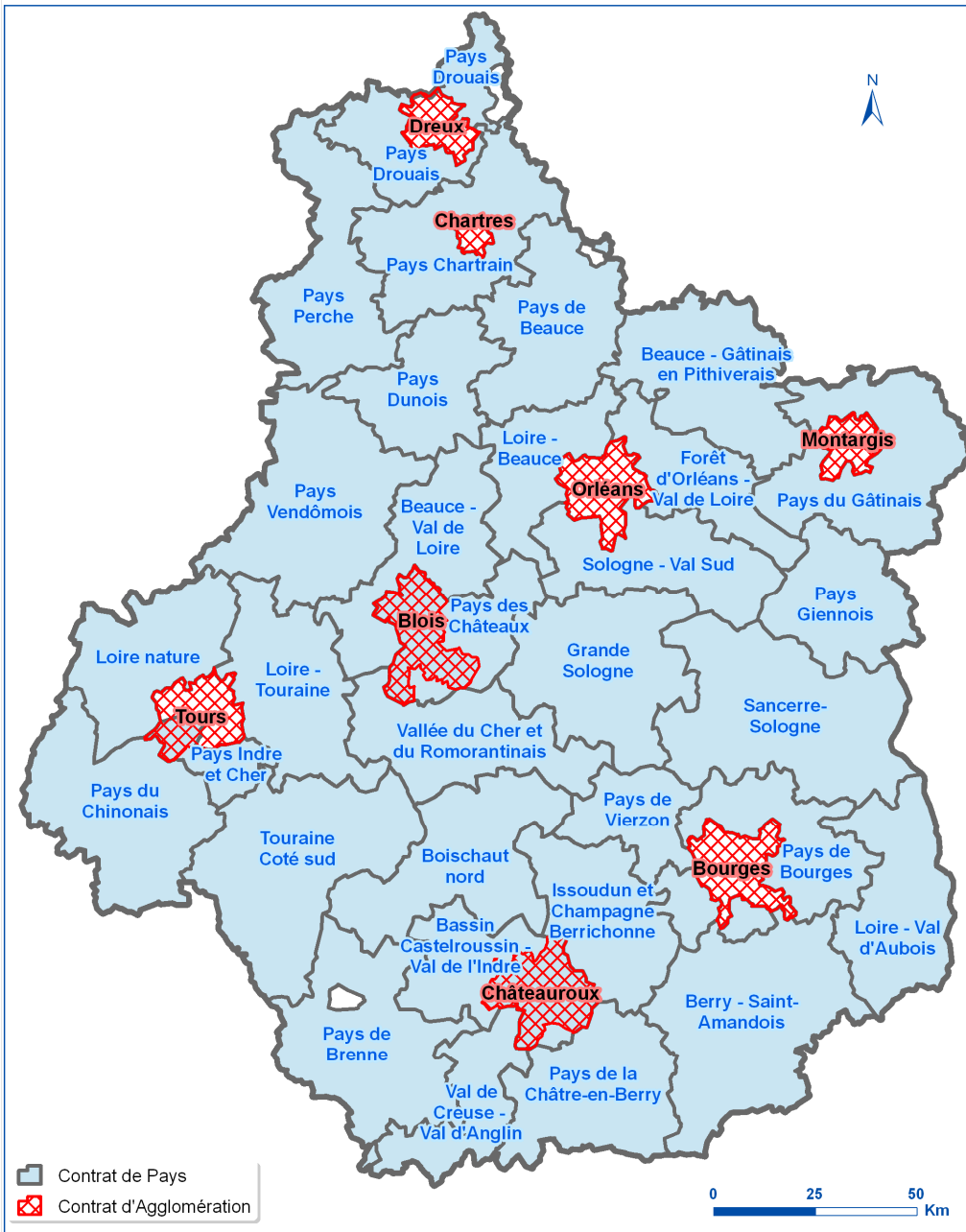
Une stratégie régionale à l'horizon 2020

32 plans d'actions

Le dispositif de pilotage et de suivi

Annexes

Les pays en région Centre



Source : CR Centre - Fond de carte sous licence IGN
 Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

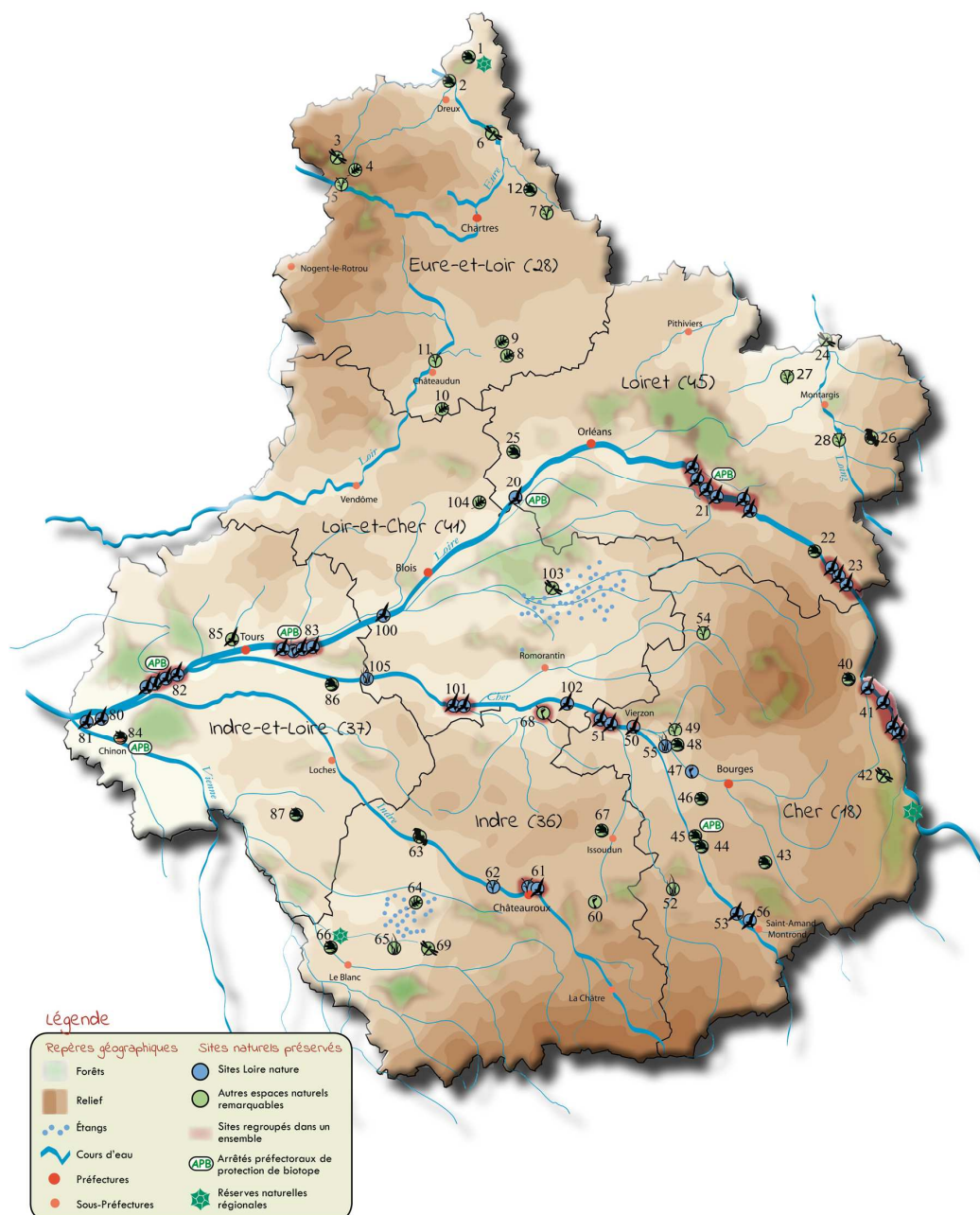
Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

LES SITES DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LA REGION CENTRE



Les enjeux
de la
biodiversité

La biodiversité
en région
Centre : un
territoire et
des acteurs
engagés

Une stratégie
régionale à
l'horizon 2020

32 plans
d'actions

Le dispositif
de pilotage
et de suivi

Annexes

